

ULTIMATUM

PAR L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITE SYNDICALE ETUDIANTE - REVUE 2010



**MÉGA
VENTE:
SERVICES
PUBLICS**



LES FINANCES
PUBLIQUES SONT
EN CRISE, IL FAUT
HAUSSER
LES TARIFS!

LA BLAGUE A ASSEZ DURE!

MANIFESTATION CONTRE
LA HAUSSE DES FRAIS
1^{ER} AVRIL, MONTREAL

POUR PLUS D'INFO:
800-501-DATTE.QC.CA

SOMMAIRE

	PAGES
Éditorial.....	4
MYTHE DE LA CONDITION ÉTUDIANTE	
Étudier, un sacrifice humain?.....	5
S'endetter en privé.....	9
Entre deux jobs.....	10
Prostitutionétudiante.com.....	12
SERVICES PUBLICS: PASSEZ À LA CAISSE	
Trop précieux pour en payer le prix.....	14
Il y a des choses qui ne s'achètent pas.....	17
Pollution en solde.....	18
Le fantôme de la dette, le mirage des tarifs.....	19
L'inégalité tarifaire.....	20
LE DROIT À L'ÉDUCATION EN PÉRIL	
Cégeps: S.O.S Gratuité!.....	22
2012: La fin du monde universitaire.....	24
La gratuité scolaire, une idée toujours neuve.....	25
FINANCES PUBLIQUES: JUSTICE SOCIALE OU PARADIS FISCALE	
Résolution de la crise financière, déficit d'idées politiques.....	27
Dette publique, pas de panique.....	29
Entrevue: Enfer des impôts et paradis fiscaux.....	31
Pour une réingénierie de la fiscalité.....	33
Lexique: Économie et finance 101.....	34

POUR PLUS D'INFORMATIONS
OU POUR S'IMPLIQUER:
ASSÉ-SOLIDARITÉ.B.Q.C.A

La Revue Ultimatum est produite par le Comité journal de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) et ses collaborateurs et collaboratrices.

Rédaction : David Clément, Ève-Lyne Couturier, Chloé Domingue-Bouchard, Hubert Gendrons-Blais, Louis Gill, Keena Grégoire, Julien Lamarche, Mathilde Létourneau, Gabriel Nadeau-Dubois, Anne-Marie Provost, Martin Robert, Étienne Simard, Arnaud Theurillat-Cloutier, Fanny Theurillat-Cloutier, Julien de Tilly, Julien Vadeboncoeur, Jean-Martin Veilleux, Myriam Villeneuve

Révision : Gabriel Dumas, Iraïs Landry, Emmanuelle Lippé, Gabriel Nadeau-Dubois, Martin Robert, Arnaud Theurillat-Cloutier, Fanny Theurillat-Cloutier

Graphisme : Louis-David Lalancette-Renaud, Arnaud Theurillat-Cloutier
Mise en page : Arnaud Theurillat-Cloutier, Louis-David Lalancette-Renaud

Dessins : Valérie Gadbois

Photographies : Louis-David Lalancette-Renaud, Gabriel Nadeau-Dubois

Tirage : 12 000 exemplaires

Imprimé par les travailleurs et travailleuses de Les Presses du fleuve.inc

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN : 61999, No.619994

EDITORIAL

COUPURES, hausses de tarifs ou... MOBILISATION !

~~JULIEN VADEBONCOEUR POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ~~

Le 14 décembre dernier, le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques déposait son premier fascicule, dans lequel il concluait que les Québécois et Québécoises vivent au-dessus de leurs moyens. Il ne fallait pas s'attendre à autre chose d'un comité dont les membres sont réputés pour leurs positions conservatrices. Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, savait très bien à quelles conclusions s'attendre en confiant un tel mandat à Claude Montmarquette et sa gang d'économistes du CIRANO¹.

Ce rapport a été commandé par le ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires. Contrairement à la plupart des pays du monde, le gouvernement du Québec entend parvenir à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014, quoi qu'il en coûte! Qui plus est, ses cartes sont déjà jouées avec les diminutions d'impôt auxquelles il a consenti ces dernières années.

Pour renflouer les coffres, il ne resterait plus alors qu'à hausser les tarifs ou couper dans les services. Or, si l'on ne peut y ouvrir le débat sur la contribution fiscale des entreprises au Québec, comme l'exige la plupart des groupes de pression, ces consultations ne pourront qu'être un simulacre de démocratie. On sent d'ailleurs que la légitimité des libéraux est de plus en plus minée sous l'effet des voix qui s'élèvent.

La CSN² et la CSQ³ se sont récemment jointes aux mouvements sociaux, qui s'étaient déjà massivement positionnés en faveur d'une augmentation de l'impôt progressif, en réponse à la proposition de hausser les tarifs. En effet, contrairement à l'avis du gouvernement, il apparaît à la plus large partie de la population que l'impôt constitue le seul mode de financement des services publics véritablement

équitable. Un sondage Léger Marketing révélait d'ailleurs en septembre dernier que 65% des Québécois et Québécoises réagissaient avec colère à la hausse des tarifs en vue.

Le gouvernement se borne toutefois à placer les syndicats en opposition avec les contribuables. Il soutient que les syndicats, qui sont actuellement en négociation dans le secteur public, cherchent à gagner des hausses de salaire aux dépens des contribuables. Mais, pour la plupart, entre le choix de hausser les impôts ou les tarifs, ce sont davantage les intérêts des mieux et des moins nantis qui s'affrontent.

Le Québec serait-il devenu plus conservateur que les États-Unis?

Il est pour le moins étonnant qu'à l'heure où les États-Unis tentent de répondre à la crise économique que nous traversons en renforçant la couverture sociale, le Québec cherche au contraire à la liquider. Alors que les États-Unis essaient de mettre sur pied une assurance maladie pour élargir la couverture aux 30 millions d'Américains et Américaines qui en sont dépourvus, le gouvernement du Québec accule la population au pied du mur : l'Hydro ou la santé? La bourse ou la vie?

Alors que les recettes de l'économie néolibérale ont plongé le monde dans la précarité et l'incertitude, les élites québécoises ne bronchent pas d'un poil et répètent à qui veut encore l'entendre qu'il faut se serrer la ceinture. Il apparaît de plus en plus évident que l'heure du dialogue tire à sa fin.

Les mots ne suffiront pas. Si les libéraux s'entêtent à appliquer leur agenda envers et contre tous, ils devront s'attendre à affronter une mobilisation qui s'annonce ferme.

1 Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.

2 Confédération des syndicats nationaux

3 Centrale des syndicats du Québec

Le mythe de la condition étudiante



Porté-e-s sur la fête et la dépense inutile : voilà le portrait que l'on dresse le plus souvent de la population étudiante dans l'espace public. Ce discours nous est familier : c'est celui que les élites servaient aux ouvriers au début du XXe siècle, afin d'expliquer leurs conditions de vie misérables. On parlait d'alcoolisme pour ne pas parler d'exploitation. Il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui la même tactique soit utilisée par les mêmes gens dans le même objectif : masquer l'appauvrissement, justifier la précarité. Car les problématiques de la population étudiante ne relèvent que très peu de leur consommation. Aux prises avec un système d'Aide financière aux études archaïque et déficient, celle-ci est livrée aux pièges de l'endettement privé et du crédit, prisonnière de l'augmentation des frais de scolarité ou afférents, de celle du logement et de l'alimentation. Voilà donc les étudiants et les étudiantes qui déboulent sur le marché du travail, désarmé-e-s face à ses impérieuses exigences. Certaines iront jusqu'à vendre leur corps en ligne pour payer la facture de leur éducation. Détruisons les mythes et levons le voile sur la réalité précaire des étudiants et étudiantes du Québec.

Étudier, un sacrifice humain ?

Portrait statistique de la condition étudiante

ARNAUD THEURILLAT-GLOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

« Génération pognon », « bébés gâtés », les insultes fusent contre les étudiants et étudiantes dans la presse et ailleurs. Mais quand est-il vraiment ? Quelle est la réalité financière étudiante ? Peut-on parler d'une « condition étudiante » ? Tentative de réponse grâce aux données fournies par une enquête du gouvernement sur les conditions de vie des étudiants et étudiantes¹.

Le quotidien étudiant se décline en deux catégories déterminantes. Une première distinction entre les membres de la communauté collégiale et ceux de la communauté universitaire s'impose. Leur âge, leur lieu de résidence, leurs revenus et leurs dépenses diffèrent à bien des égards. De même, une deuxième frontière sépare les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de l'Aide financière aux études (AFE)². Faire fi de ce statut face aux prêts et bourses, c'est masquer les origines sociales d'une partie de la communauté étudiante. Évidemment, il en reste qu'il est toujours problématique que nombre d'étudiants et étudiantes dans le besoin n'aient pas accès à l'AFE. Dans les cégeps, les bénéficiaires représentent 24,2 %, tandis qu'à l'université, on

les dénombre dans une proportion de 39,1 %³. C'est dire que la grande majorité des étudiants et étudiantes ne bénéficient pas des prêts et bourses de l'État québécois⁴.

LOGER CHEZ SES PARENTS OU PAS ?

La dépense la plus importante des étudiants et étudiantes est évidemment le logement, comme pour beaucoup d'autres personnes au statut précaire. Dû notamment à leur jeune âge⁵, les cégépiens et cégépiennes habitent plus souvent chez leurs parents au cours de l'année scolaire. De fait, 82,7 % des non-bénéficiaires collégiaux résident chez leurs parents, alors que 33,7 % des bénéficiaires sont dans la même situation⁶. Ce décalage entre ces

¹ AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES. Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université, 2007, 2009, Québec, 294p. disponible à l'adresse : http://www.afe.gouv.qc.ca/_files/docs/enqueteConditionVie2007_FR.pdf

² Afin de ne pas alourdir le texte, les expressions « bénéficiaires » et « non-bénéficiaires » référeront tout au long du texte aux statuts des étudiants et étudiantes face à l'Aide financière aux études.

³ *Ibid.*, p.8.

⁴ Bien sûr, plusieurs ne désirent tout simplement pas y avoir recours.

⁵ 90,50 % de la population collégiale a entre 15 et 24 ans. *Ibid.*, p.9.

⁶ *Ibid.*, p.47.

⁷ 88,2 % des universitaires ont entre 17 et 29 ans. *Ibid.*, p.9.





deux groupes s'explique principalement dans l'avantage d'avoir moins de dépenses lorsqu'on habite chez ses parents et ainsi d'avoir moins recours (ou d'être moins admissible) à l'AFE. À l'université, les départs du domicile familial se font plus fréquents. L'âge supérieur des universitaires⁷ et la concentration des universités dans les centres urbains permettent d'établir pourquoi seuls 22,9 % des bénéficiaires et 52,2 % des non-bénéficiaires universitaires résident encore chez leurs parents.

LA CONTRAINTE GÉOGRAPHIQUE

On peut se demander pourquoi si peu de gens ne tente pas de jouir plus longtemps du confort financier du domicile familial. Pour plus des 2/3 de ceux et celles qui quittent le domicile familial, cela ne semble pas être un libre choix, mais bien plutôt au premier chef une contrainte imposée par la distance trop importante entre le lieu d'enseignement et la résidence parentale⁸. Le désir d'autonomie n'occupe que la troisième place dans la liste des raisons invoquées pour lesquelles la résidence familiale n'est plus la résidence pendant l'année scolaire. La deuxième raison la plus souvent évoquée est le fait que la personne est déjà autonome ou plus âgée.

UN APPARTEMENT AVEC DES COLOCATAIRES

Pour 70,9 % de la population collégiale, le logement ne fait donc pas partie – ou presque – de la liste de dépenses, étant donné que les parents subviennent à ce besoin. Pour les autres, ils choisissent en majorité (57,9%) d'habiter dans un appartement en multiplex. Les frais de logement moyens (comprenant le loyer, le chauffage, l'électricité, les assurances et un service téléphonique de base) moins élevés d'un appartement dans un multiplex (471\$) et d'une résidence étudiante (310\$) expliquent probablement le choix de près des deux tiers des étudiants et étudiantes qui ne résident pas chez leurs parents⁹.

À l'inverse des cégépiens et cégépiennes, les universitaires habitent en majorité en dehors de la résidence de la famille (59,2 %). Également, pour les mêmes raisons financières, le choix du type de logement est similaire à celui de la communauté collégiale. De manière générale, les universitaires paient un loyer mensuel plus cher que les cégépiens et cégépiennes (560 \$ contre 480 \$)¹⁰. Notons au passage que les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, tant du cégep que de

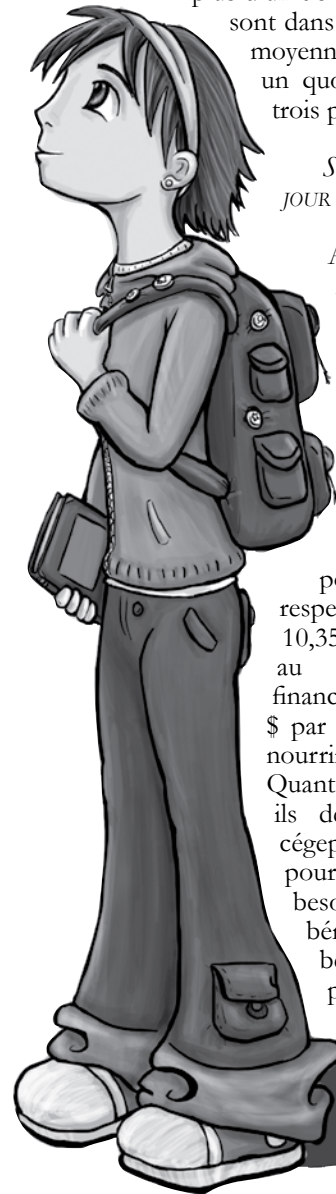
l'université, n'ont pas de loyers significativement différents.

Afin de réduire les coûts liés au logement, beaucoup font le choix de la cohabitation. Au cégep, 41,1 % des bénéficiaires vivent avec au moins une personne (autre qu'un parent), alors que 25,2 % vivent seuls¹¹. Chez les universitaires, les bénéficiaires sont plus de la moitié à vivre avec au minimum une autre personne, tandis que plus d'un tiers des non-bénéficiaires sont dans la même situation. En moyenne, la cohabitation est un quotidien où se côtoient trois personnes¹².

SE NOURRIR À 7 \$ PAR JOUR ?

Après le logement, l'alimentation est sans surprise la dépense majeure du quotidien étudiant. Chaque année, il en coûte 3400 \$ à un ou une bénéficiaire du cégep et 3778 \$ à un ou une bénéficiaire de l'université pour se nourrir, soit respectivement 9,31 \$ et 10,35 \$ par jour. Rappelons au passage que l'aide financière considère que 7 \$ par jour suffisent pour se nourrir convenablement...¹³ Quant aux non-bénéficiaires, ils dépensent 2135 \$ au cégep et 3318 \$ à l'université pour répondre au même besoin. Cet écart entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires s'explique par la

proportion plus importante de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, ainsi que par la présence plus importante d'enfants à charge dans ce groupe.



⁸ 67,3 % des bénéficiaires et 69,8% évoque cette raison au cégep. À l'université, il s'agit de 68,3 % des bénéficiaires et de 75,6 % des non-bénéficiaires. *Ibid.*, p.47.

⁹ Calculs effectués à partir du tableau 4.7 de l'annexe 4. *Ibid.*, p.177.

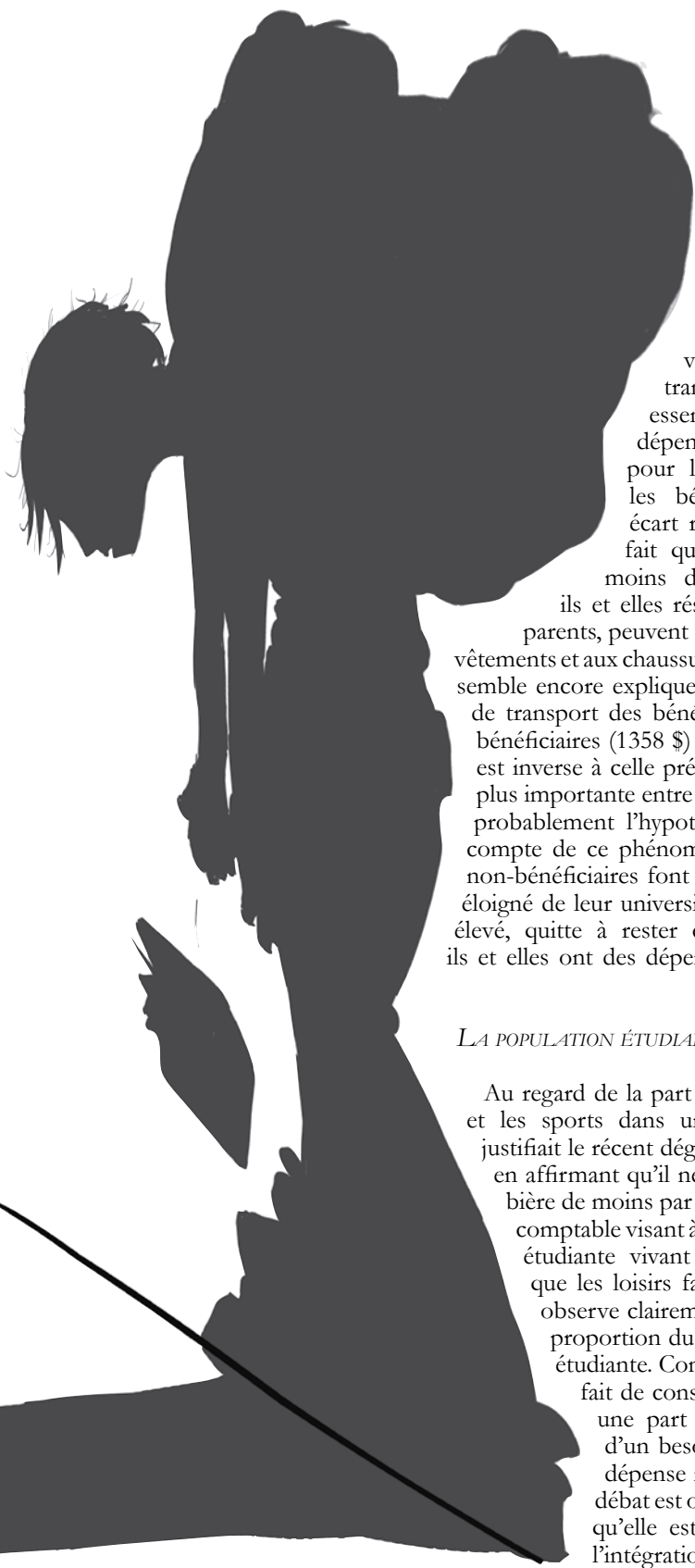
¹⁰ Tout type de logements confondus. *Ibid.*, p.54.

¹¹ *Ibid.*, p.47.

¹² En moyenne, les bénéficiaires du cégep vivent avec 2,8 personnes et les non-bénéficiaires avec 2,9 personnes. Chez les universitaires, les bénéficiaires et les non-bénéficiaires vivent avec 2,7. *Ibid.*, p.51.

¹³ Calcul effectué par la Fédération Étudiante Universitaire du Québec.

¹⁴ Cégep : 725 \$ contre 593 \$ par année. Université : 919 \$ contre 723 \$ par année. *Ibid.*, p.55.



VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET TRANSPORT

Les dépenses reliées aux vêtements, aux chaussures et au transport font aussi partie des déboursés essentiels. Les non-bénéficiaires dépensent de manière générale plus pour leurs vêtements et chaussures que les bénéficiaires¹⁴. L'explication de cet écart réside probablement encore dans le fait que les non-bénéficiaires, consacrant moins d'argent pour leur nourriture, car ils et elles résident généralement plus chez leurs parents, peuvent consacrer davantage leur budget vêtements et aux chaussures. Le fait de résider chez ses parents semble encore expliquer le maigre écart entre les dépenses de transport des bénéficiaires (1542 \$) et ceux des non-bénéficiaires (1358 \$) au cégep. À l'université, la tendance est inverse à celle présente au cégep. La distance souvent plus importante entre le lieu de résidence et l'université est probablement l'hypothèse la plus adéquate pour rendre compte de ce phénomène. En effet, certains et certaines non-bénéficiaires font le choix d'habiter un logement plus éloigné de leur université pour bénéficier d'un loyer moins élevé, quitte à rester chez ses parents. En contrepartie, ils et elles ont des dépenses plus élevées pour le transport.

LA POPULATION ÉTUDIANTE TOUJOURS SUR LE PARTY ?

Au regard de la part qu'occupent les vacances, les loisirs et les sports dans un budget étudiant, l'argument qui justifiait le récent dégel des frais de scolarité universitaires en affirmant qu'il ne représentait somme toute « qu'une bière de moins par jour » n'est qu'un grossier subterfuge comptable visant à projeter une vision d'une population étudiante vivant constamment dans le loisir. Bien que les loisirs fassent partie de la vie étudiante, on observe clairement qu'ils n'occupent qu'une maigre proportion du budget total d'un étudiant ou d'une étudiante. Comme pour n'importe quel individu, le fait de consacrer, pour l'étudiant ou l'étudiante, une part de son budget à ses loisirs relève d'un besoin essentiel. S'il ne s'agit pas d'une dépense indispensable à la survie (quoique le débat est ouvert), on peut cependant considérer qu'elle est nécessaire à une vie équilibrée, à l'intégration sociale, voire même à la réussite des études. Au cégep, ce poste budgétaire

constitue 10 % du budget total des bénéficiaires et 26 % de celui des non-bénéficiaires¹⁵. Du côté des universitaires, ce pourcentage descend à 10 % pour les bénéficiaires et 13 % pour les non-bénéficiaires¹⁶. Ainsi, seuls les cégépiens



¹⁴ 1485 \$ pour les bénéficiaires, 1832 \$ pour les non-bénéficiaires. Calcul effectué en prenant en compte uniquement les principaux postes de dépenses considérées par l'enquête et en considérant que le bénéficiaire moyen n'habite pas chez ses parents, contrairement au non-bénéficiaire.

¹⁵ 1794 \$ pour les bénéficiaires et 2295 \$ pour les non-bénéficiaires. Calcul effectué en prenant en compte que les universitaires ne résident plus chez leurs parents.

¹⁶ *Ibid.*, p.69.



Dépenses annuelles moyennes d'un étudiant ou d'une étudiante en 2006-2007 (en dollars)

	Collégial		Université	
	Bénéficiaire	Non-bénéficiaire	Bénéficiaire	Non-bénéficiaire
Logement	5820	0	6672	6780
Alimentation	3400	2135	3778	3318
Frais de scolarité	995	518	2552	2447
Matériel et livres scolaires	556	438	702	635
Vêtements et chaussures	593	725	723	919
Transport	1542	1358	1515	1691
Vacances, sports et loisirs	1485	1832	1794	2295
Total	14391	7006	17736	18085

et cégépiennes qui résident chez leurs parents et ne bénéficient pas de l'AFE peuvent dans une certaine mesure être considérés comme des privilégié-e-s.

POUR PAYER LE TOUT ?

Au niveau collégial, les bénéficiaires déclarent un revenu brut total (incluant l'AFE, les revenus d'emploi, les prestations gouvernementales et les contributions d'un tiers) de 9 556 \$ par année et les non-bénéficiaires 8 179 \$¹⁷. Ces montants sont de 12 896 \$ pour les bénéficiaires et 15 902 \$ pour les non-bénéficiaires de niveau universitaire. En comparaison, le seuil de pauvreté s'établissait à 13 472 \$ en 2008¹⁸.

L'HEURE DES BILANS

De ce portrait statistique se dégagent quelques lignes de force. D'abord, il saute aux yeux que les universitaires dépensent généralement plus que les cégépiens et cégépiennes. Leur âge et leurs revenus supérieurs expliquent en partie ce constat général. Mais avant tout, c'est bien évidemment les frais de scolarité qui explique la plus grande partie de cette marge. Maintenant, parmi ceux et celles qui fréquentent le cégep, une fracture semble distinguer réellement les bénéficiaires des non-bénéficiaires. Du fait que les bénéficiaires résident plus souvent en dehors de chez leurs parents découle tout le reste : plus de dépenses pour se loger, se nourrir et se déplacer, moins de dépenses pour les loisirs et les vêtements. Au niveau universitaire, une fracture persiste, bien que moins accentuée qu'au cégep puisque la plupart vivent ailleurs que dans leur domicile familial. Si les bénéficiaires ont des

dépenses en moyenne presque aussi élevées que les non-bénéficiaires, il ne faut pas oublier que l'endettement est souvent un lourd fardeau pour la poursuite des études, et même pour le reste de la vie. Au cégep, il s'élève en moyenne à 7 200 \$. À l'université, au premier cycle, l'endettement moyen est de 12 800 \$ et atteint 19 000 \$ aux cycles supérieurs¹⁸.

Finalement, l'écart important entre les moyennes des revenus et des dépenses, même s'il doit être interprété avec circonspection, laisse tout de même entendre qu'un problème persiste pour joindre les deux bouts. L'augmentation des heures de travail (voir l'article en page 10 sur la question) et le recours à l'endettement privé (voir l'article en page 9) expliquent en grande partie comment des étudiants et étudiantes tentent de boucler leur budget.

Ce portrait laisse entendre qu'il serait abusif de parler d'une « classe étudiante » unie dans ses conditions matérielles d'existence. Il en reste qu'une bonne partie de la population étudiante vit la précarité au jour le jour. Les faits statistiques démontrent clairement que les contraintes économiques s'exercent sur des choix déterminants. Éliminer ce fardeau permettrait notamment aux étudiants et étudiantes de ne plus avoir à considérer leur existence uniquement sous l'angle d'une tentative désespérée d'équilibrer la colonne des dépenses et celle des revenus. Rien ne justifie en effet que le passage aux études soit un sacrifice sur l'autel d'un avenir plus radieux. La récente annonce de hausse de tarifs laisse toutefois entendre que le gouvernement tente non seulement de détériorer ce quotidien étudiant, mais aussi de renvoyer l'avenir meilleur aux calendes grecques...

¹⁸ Selon la mesure du panier de consommation, pour la région de Montréal.

¹⁹ AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, Rapport statistique 2007-2008, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 66.

²⁰ 29 % des bénéficiaires et 42 % des non-bénéficiaires. Les données sur le cégep sont trop minces pour permettre ne serait-ce qu'une tentative d'interprétation.



S'endetter en privé

ÉTIENNE SMARD, ÉTUDIANT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

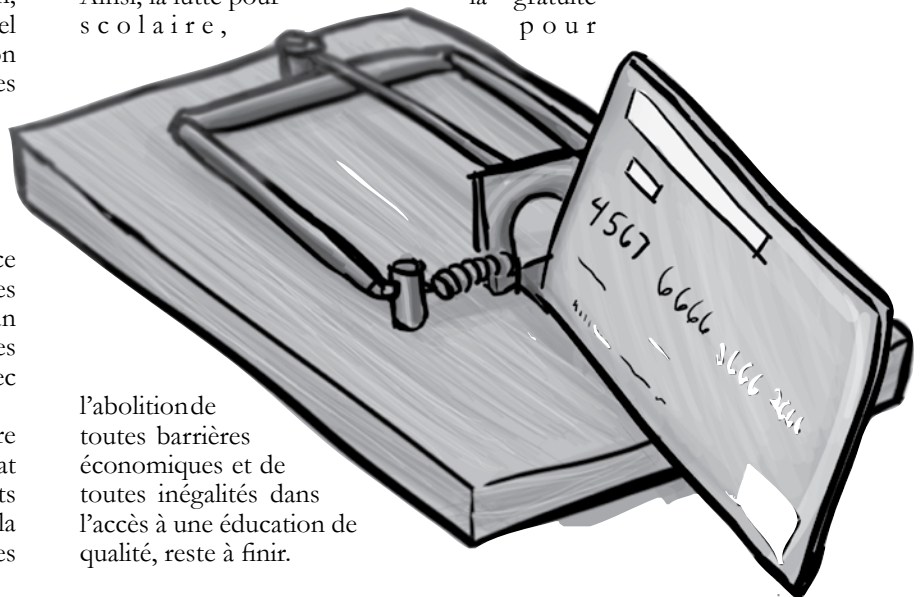
Lorsqu'il est question d'endettement étudiant, on se réfère généralement à la dette contractée via le régime de l'Aide financière aux études du gouvernement (AFE). Or, bien qu'il s'agisse de la principale source d'endettement pour les étudiantes et étudiants postsecondaires, elle n'en a toutefois pas l'exclusivité.

Lorsqu'une personne décide de poursuivre ses études sans disposer de moyens financiers suffisants, elle est habituellement contrainte de s'endetter. Dans une telle situation, les prêts de l'AFE sont les plus accessibles, n'exigeant aucune garantie de remboursement, et aucun intérêt ne s'accumule tout au long de la durée des études. Par contre, puisque toutes et tous ne sont pas admissibles au régime d'aide financière, généralement à cause d'un revenu parental supérieur au seuil d'admissibilité, et puisque le prêt gouvernemental est souvent insuffisant pour combler les besoins du quotidien, nombreuses sont les personnes qui font appel à des institutions financières privées. Selon une étude récente, environ 20% des étudiantes et étudiants du premier cycle universitaire à l'échelle du Canada déclarent avoir dû emprunter de l'argent à une institution financière privée. Au cours des trois dernières années, la moyenne de la somme empruntée est passée de 13 227 \$ à 14 862 \$. Cette tendance n'exclut pas le collégial, où environ 26 % des étudiantes et étudiants auraient contracté un prêt personnel moyen de 11 870 \$ auprès des institutions financières, en comparaison avec 19 % en 2006.

L'endettement privé peut également prendre la forme d'un prêt auto, des prêts pour l'achat d'appareils informatiques ou ménagers, de prêts sur gage ou d'emprunts auprès de membres de la famille. Ce dernier cas touche environ 18% des

diplômé-e-s universitaires, avec une moyenne d'emprunt de l'ordre de 14 435\$. Au collégial, 27% des étudiantes et étudiants ont déclaré avoir une dette moyenne de 5 384\$ envers une ou un membre de la famille, et 19% doivent en moyenne 5 644 \$ à d'autres sources (non-membres de la famille).

Le crédit est également une source importante de l'endettement étudiant privé. L'Union des consommateurs identifie d'ailleurs « la mauvaise gestion des cartes de crédit, la possibilité d'augmenter la limite de crédit aisément et la facilité d'accès à ce crédit comme facteurs importants dans l'augmentation de l'endettement des étudiants. » Toutefois, si le phénomène de l'endettement privé est amplifié par la facilité d'accès au crédit et autres prêts, il n'en reste pas moins qu'il est d'abord et avant tout causé par la réduction de l'accessibilité financière aux études. Ainsi, la lutte pour la gratuité scolaire,



l'abolition de toutes barrières économiques et de toutes inégalités dans l'accès à une éducation de qualité, reste à finir.



MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

En tant qu'étudiants et étudiantes, deux problèmes se posent à nous. D'abord, nous manquons généralement de revenus. Est-ce en raison des critères archaïques d'admissibilité à l'aide financière aux études qui nous classent parmi les 60%¹ et plus n'y faisant pas appel ou n'y ayant pas accès? Est-ce, au contraire, parce que nous sommes effectivement éligibles aux prêts et bourses, mais que ceux-ci sont insuffisants, faisant en sorte que nous recevons, proportionnellement, toujours moins pour nos dépenses personnelles et scolaires, en plus d'une dette qui s'accumule sans cesse? Peu importe la réponse, le résultat est le même: nos poches sont insuffisamment pleines. À cela s'ajoute le second problème: il nous est constamment demandé de payer davantage pour vivre et étudier. En effet, le coût de l'éducation ne cesse d'augmenter: «Il y a vingt-cinq ans, les droits de scolarité moyens exigés par les universités pour une année d'études de premier cycle représentaient à peine plus de 3% du revenu annuel disponible des familles de personnes non âgées; cette proportion a plus que doublé en dix ans, de 1989 à 1999.»² De plus, pour nombre d'étudiants et étudiantes locataires, l'éventualité d'une hausse des frais en hydroélectricité fait frémir, en raison d'un budget trop serré.

Résultat: tels des obstacles toujours plus grands qui s'érigent sur notre chemin, ces deux problèmes placent une forte pression financière sur nos épaules. En termes routiers, on parlerait d'un cul-de-sac. Que faire? Notre société étant ce qu'elle est, la nécessité d'une source de revenus pousse aujourd'hui une majorité d'étudiants et d'étudiantes à se tourner vers le travail salarié (55,8% des bénéficiaires de l'AFÉ et 67,6% des non-bénéficiaires en 2007³). De

Entre deux jobs...

même, le nombre d'heures travaillées augmente sans cesse, faisant en sorte que: «[...] les étudiants [et étudiantes] inscrit[-e]-s à temps plein dans une université ou un collège travaillent plus que jamais.»⁴ Cela dit, il s'agit d'une tendance récente, puisque selon Jacques Roy, professeur de sociologie du Cégep de Sainte-Foy, seulement 17% des cégépiens et cégépiennes travaillaient en 1970⁵.

Quelles sont les causes d'une telle augmentation? D'abord, l'occupation d'un emploi est aujourd'hui moins un choix qu'une nécessité pour nombre d'étudiants et d'étudiantes. Effectivement, considérant que, de façon générale, 59,1% de la population étudiante trouve difficile ou très difficile la conciliation travail-études et que ce pourcentage monte à 84,3% chez les parents étudiants, il va sans dire que, pour une personne aux études, le marché du travail n'est pas une voie facile. Certes, l'on pourrait rétorquer que nombre d'étudiants et d'étudiantes travaillent pour financer leurs dépenses personnelles non nécessaires, ce qui relève d'un choix. Seulement, bien que l'on ne puisse éluder la question de la société de consommation en matière d'emploi étudiant, elle ne peut expliquer à elle seule une si large propension au travail, compte tenu des difficultés que comporte la conciliation travail-études. Et, par ailleurs, la population étudiante serait peut-être moins susceptible de travailler pour sa consommation personnelle si elle n'était pas ciblée par des campagnes publicitaires sur son lieu d'études... L'autre dimension importante de cette question est celle des impacts de la conciliation travail-études sur la vie scolaire et personnelle des étudiants et étudiantes. D'emblée, il est inévitable que l'ajout d'heures de travail à un horaire contenant déjà des heures de cours, d'études et de transport crée une surcharge souvent complexe à



gérer. Dans ce contexte, il est

la réussite d e s

compréhensible que: «La raison principale que donnent les étudiants pour expliquer la prolongation de leurs études est la charge de travail trop lourde du programme, qu'ils soient bénéficiaires ou non.»⁶ Or, dans une proportion de 5,5% pour le Cégep et de 5,4% pour les universités en 2007, les non-bénéficiaires des prêts et bourses ont davantage invoqué cette raison de prolongation de leurs études que les bénéficiaires. Considérant qu'ils étaient plus présents sur le marché du travail que les bénéficiaires dans une proportion de 11,8% en 2007, il est légitime de supposer qu'une des causes principales de cette «charge de travail trop lourde» est liée à une difficile conciliation entre le travail et les études.

À cela s'ajoute le fait que l'occupation d'un emploi peut nuire à la poursuite des études ou aux résultats scolaires. Effectivement, dans une étude réalisée en 2009, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire affirme que «le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance.»⁷ De même, sans être catégoriques en raison des variables incertaines avec lesquelles ils travaillent, les auteurs mettent clairement en évidence que «l'augmentation observée du nombre d'heures consacrées au travail par les étudiants [et étudiantes] à plein temps a probablement un effet néfaste sur

études»⁸, avant de conclure: « nous sommes convaincus que le fait de travailler durant les études est plus nuisible qu'on le croit généralement.»⁹

Enfin, notons que la difficulté de conciliation entre le travail et les études vient également du caractère inconciliable des intérêts de l'étudiant et des patrons. Alors que les entreprises répondent aux impératifs de la profitabilité qui exigent un nombre d'heures minimum et constant, la population étudiante recherche plutôt la réussite scolaire, qui exige un nombre d'heures maximum de travail salarié, idéalement flexible, afin de ne pas empiéter sur le temps d'études. À ce chapitre, le cas récent d'une tentative de syndicalisation d'un café Starbucks à Québec montre la vulnérabilité des étudiants non-qualifiés en milieu de travail. Les revendications des employé-e-s de ce café reflètent bien l'état de dépendance du milieu étudiant relativement à l'emploi: «L'enjeu majeur était que l'employeur voulait nous obliger à travailler un minimum de 24 heures chaque semaine, sinon nous aurions été rétrogradés, avec perte de salaire. On aurait même pu perdre notre emploi. Or, nous sommes tous des étudiants et c'était impossible pour nous de travailler un minimum de 24 heures par semaine avec nos cours.»¹⁰ Mentionnons au passage que cette tentative de syndicalisation fait déjà d'une contestation juridique par les employeurs de la succursale¹¹.

1 ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITE SYNDICALE

ETUDIANTE. *Mémoire sur l'aide financière aux études*, Québec, 2009, p. 57.

2 FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLENAIRE. *Le prix du savoir*, Québec, 2009, p. 117

3 AIDE FINANCIERE AUX ETUDES. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, 2007, 2009, Québec, p. 27, disponible à l'adresse : http://www.afe.gouv.qc.ca/_files/docs/enqueteConditionVie2007_FR.pdf

4 FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLENAIRE. *Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire?*, Québec, 2009, p. 1.

5 ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITE SYNDICALE

ETUDIANTE, *op. cit.*, p. 53.

6 AIDE FINANCIERE AUX ETUDES, *op. cit.*, p. 26.

7 FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLENAIRE. *op. cit.*, p. 3

8 *Ibid.*, p. 13.

9 *Ibid.*, p. 14.

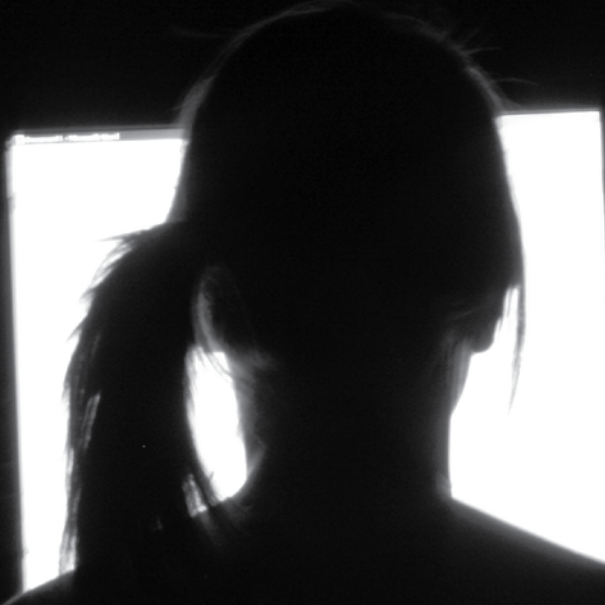
10 DENONCOURT, Frédéric. «Syndicalisation des employés de Starbucks: Québec part le bal» dans *Le Soleil*, 14 juillet 2009, disponible à l'adresse:

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/200907/13/01-883831-syndicalisation-des-employes-de-starbucks-quebec-part-le-bal.php>.

11 SYNDICAT INDUSTRIEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES.

Starbucks: intimidation et salissage, 30 juillet 2009, disponible à l'adresse:

<http://sitt.wordpress.com/2009/07/30/starbucks-intimidation-et-salissage/#more-225>



Compte-rendu de lecture

prostitutionétudiante.com

Le cas français

ANNE-MARIE PROVOST, SECRÉTAIRE AUX COMMUNICATIONS DE L'ASSÉ

**Le terme « prostituée » est utilisé dans cet article puisqu'il s'agit du mot utilisé par Eva Clouet dans son livre.*

Eva Clouet, étudiante en master 2 de sociologie à l'université Toulouse II, aborde le thème peu connu de la prostitution étudiante virtuelle dans son livre *La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication*. En effet, très peu de documentation sérieuse existe spécifiquement sur cette question en France ou au Québec, les divers organismes peinant à fournir des données précises sur la question. Toutefois, le syndicat étudiant français SUD-étudiants, estime que 40 000 étudiantes se prostituent en France. Autrement dit, ce sont quarante mille jeunes Françaises sur qui le fardeau financier lié à leurs études pèse si fort qu'elles voient la marchandisation de leur corps comme le moyen le plus rapide d'amasser les sommes nécessaires pour s'en sortir.

La question que se pose Clouet est fort simple : qu'est-ce qui pousse certaines

étudiantes à se prostituer via l'Internet? Selon l'analyse faite par Clouet des divers réseaux sociaux, et selon les entretiens qu'elle a tenus avec quelques escortes étudiantes, le net est un lieu plus discret : les policiers n'en font pas, en effet, une priorité d'enquête et d'intervention. De plus, le net laisse une certaine marge de manœuvre, afin de mieux choisir leurs clients, en discutant au préalable et en établissant une relation de confiance fondée sur leurs limites et besoins. Elles peuvent utiliser le net (via les blogues personnels, les forums, les sites de réseautages) comme vitrine pour détailler leurs préférences sexuelles, leurs tarifs, leurs attentes par rapport à la rencontre et le comportement du client, ainsi que la nature du service qu'elles offrent. Dans son cadre de recherche, Clouet se penche surtout sur les étudiantes qu'elle appelle « prostituées occasionnelles », qui se montent « une écurie de réguliers ». Ce type de travail du sexe se fait habituellement en complément à une activité professionnelle ou étudiante et le net aide à mener cette double vie, la plupart de ces étudiantes ne dévoilant



pas à leur entourage leurs activités sur le net. De plus, celles-ci travaillent souvent de façon indépendante, sans proxénète, et selon les interviewées, ont des lieux de rendez-vous neutres pour leurs rencontres avec des clients. Une des principales caractéristiques de l'escorting sur le net semble donc être une plus grande capacité de contrôle sur leur personne et leurs clients, ainsi qu'un désir des travailleuses du sexe d'aller plus loin que la simple relation tarifée avec leurs clients. L'auteure émet toutefois des doutes quant à la viabilité de cette vision des choses. En effet, bien que la plupart de ces filles voient cette activité comme temporaire, la réalité démontre qu'une fois le doigt mis dans l'engrenage, il est dur d'en sortir et que leur situation peut facilement se détériorer.


Bien que la grande majorité des escortes étudiantes en ligne peinent à payer leurs études, l'enquête de Clouet démontre qu'elles proviennent de différentes classes sociales et ont des aspirations divergentes. Or, elles ont en commun le fait qu'elles invoquent d'abord un but utilitaire – gagner de l'argent – afin de poursuivre leurs études, comme principale raison de leur travail du sexe.

Pour les étudiantes interviewées provenant de milieux précaires plus particulièrement, l'escorting virtuel est également perçu comme un moyen d'améliorer leurs conditions de vie et leur position sociale. Souvent, elles veulent étudier dans des domaines inaccessibles compte tenu de leur situation financière. Les revenus de la prostitution leur permettent ainsi de faire des sorties avec leurs fréquentations provenant de leur milieu d'étude. De plus, elles intègrent, par le biais de leurs clients qui appartiennent pour la plupart du temps aux classes aisées, des connaissances, des attitudes et des réseaux de contacts pour faciliter socialement leur accession éventuelle à des classes fortunées. Bref, les clients socialisent souvent ces étudiantes aux codes en vigueur dans les milieux sociaux favorisés,

augmentant ainsi leur "capital social" et leur donnant l'impression qu'elles ont plus de chances d'atteindre leurs objectifs professionnels. Ainsi, en plus de se rabattre sur la marchandisation de leur corps pour garantir leur droit à l'éducation, les étudiantes précaires se servent du travail du sexe pour apprendre à se créer le personnage qui leur permettra de percer les limites étanches d'une classe sociale aisée où l'exclusivité des privilèges est une valeur farouchement défendue.

En définitive, Clouet propose différentes conclusions à la fin de son livre. Elle constate que les jeunes qui se retrouvent dans ce type de prostitution ont vécu un parcours de rupture au fil des années. Elle note également que les femmes ayant participé à l'enquête vivent positivement leur expérience. Toutefois, elle souligne que rien ne garantit qu'il en soit ainsi pour toutes les étudiantes, ni qu'elles maintiendront cette opinion au fil des années. En effet, bien que ces femmes disent être épanouies dans cette activité, leur "choix" s'inscrit dans des rapports sociaux où la domination masculine et économique règne. Il va sans dire qu'il importe grandement de favoriser l'information et la prévention sur la question, car, par-dessus tout, il est choquant de constater que la précarité de la condition étudiante profite aux consommateurs du travail du sexe, de même qu'elle profite au monde militaire lorsque des étudiants et étudiantes s'engagent dans l'armée pour s'épargner des frais de scolarité au-dessus de leurs moyens. On voit donc qu'en éducation, la facture est souvent plus longue pour les moins nanti-e-s. Au bout du compte, peut-être s'agit-il de choisir entre 15 000\$ de dettes, le travail du sexe ou un voyage tout compris vers les montagnes d'Afghanistan?

Pour plus d'information, voir : Clouet, Eva. *La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication*, Max Milo Éditions, Paris, 2008.

 **GOVERNEMENT
DU QUÉBEC**

Aucun échange
Aucun remboursement

TPS 123456789
TVQ 987654321

2010/09/15

15:00

ÉLECTRICITÉ	150.00\$
DEC INFO.	16 100.00\$
REIN+OP.	37 900.00\$
EAU	75.00\$
SERV. POLICE	486.00\$

***Total 54711.00\$

MERCI!!

Services publics: passez à la **CAISSE !**

Le rouleau compresseur du néolibéralisme continue sa course. Après les baisses d'impôts, les coupures et les lois spéciales, le gouvernement libéral tente d'accomplir la prochaine étape de sa désastreuse réingénierie de l'État. Cette fois, ce seront les services publics qui écoperont. La prétendue lucidité des Montmarquette et Castonguay, la même que celle du CIRANO ou de l'IEDM, cache bien mal leur volonté ferme de faire périr tout ce qui peut vaguement ressembler au bien commun des Québécois et Québécoises. Utilisateurs et utilisatrices des services publics : sortez votre portefeuille. Tarifs d'électricité, péages sur les autoroutes, frais de scolarité au collégial, taxe sur la malbouffe, ticket modérateur en santé : contribuables de la Belle Province, êtes-vous prêts et prêtes ?

TROP PRÉCIEUX POUR EN PAYER LE PRIX

Nos raisons de revendiquer la gratuité et l'universalité des services publics

HUBERT GENDRON-BLAIS, ÉTUDIANT EN SCIENCE POLITIQUE

*«C'est là, dans
la volonté de vivre,
que réside la seule
force capable de mener l'offensive sur
un terrain dont les puissances financières
ignorent tout : celui de la gratuité.»*

-Raoul Vaneigem

L'ASSÉ revendique la gratuité des services sociaux sur tous les fronts : gratuité scolaire certes, mais aussi la gratuité des services de santé, des transports en commun, etc. Il est plus que temps de s'attarder en profondeur sur

ce principe, avec toute la force et la beauté qu'il comprend.

*UNIVERSALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE
QUALITÉ*

D'emblée, la revendication de gratuité des services sociaux se fonde sur le fait que ceux-ci n'appartiennent pas tant à l'État qu'à l'ensemble de la société. Des services sociaux complètement publics, qui proviennent non seulement des luttes collectives passées, mais dont le fondement est le principe de solidarité sociale. Si les services sociaux sont universels, c'est aussi qu'ils sont



le moyen privilégié par lequel la société se reproduit : prodiguer des services publics, c'est donc aussi contribuer à créer les êtres humains que nous voulons voir évoluer dans la société de demain; c'est donc aussi, en partie bien sûr, créer cette société de demain.

Puisque les services publics proviennent du principe de solidarité sociale, il faut en garantir un accès universel, dont la gratuité n'est que le point de départ. La gratuité des services sociaux est ainsi un minimum pour contrer l'inégalité des chances présente en société : dès la naissance, chaque individu aura un accès inégal à la réussite en fonction de son origine sociale; la gratuité des services publics permet de minimiser ces différences en accordant également à tous et toutes les ressources essentielles à la vie. Aucune exclusion des bénéficiaires des services publics ne doit être tolérée en ce sens, et les laissés-e-s pour compte ne sont que la marque d'une profonde déficience du système public.

Car, oui, le système public contemporain est déficient. Or, cette déficience a été élaborée de toutes pièces par des coupures récurrentes issues de l'intrusion d'une logique capitaliste au sein de l'État. Il faut comprendre qu'une dégradation des services publics sert directement les intérêts du privé, mais aussi de futures privatisations : si nous pouvions profiter des services publics gratuits et de qualité, qui aurait besoin de payer pour des services privés? La qualité des services publics est aussi fondamentale que leur accessibilité : ils permettent une meilleure qualité de vie, ce qu'aucun gouvernement ne pourra nier sans vider ces services de leur substance.

CONSCIENCE ET VALEUR DU DON

La qualité des services publics va jusqu'à impliquer le dépassement de la notion d'échange qui règne en société pour nous faire voir ces services comme un don que la société se fait à elle-même, un don qui fonde la possibilité d'une société émancipée. En effet, le don crée le lien social : il nous permet de réaliser que nous ne créons du sens en société qu'en rapport avec les autres; donner, c'est enclencher un mouvement qui va de soi vers l'autre sans nécessairement revenir à soi, mais qui ira vers un "autre soi", un alter ego. Reconnaître l'autre comme un alter ego, c'est là le fondement du principe de solidarité. Le don, en tant qu'acte social, implique donc que le bonheur personnel passe inévitablement par le bonheur d'autrui. Mais le don est aussi à la source du changement social : donner, c'est offrir l'occasion à l'autre d'utiliser une valeur pour la rendre meilleure, c'est ouvrir un univers de possibles, une dimension de futur qui peut-être ira loin à travers un simple geste. La gratuité des services sociaux, c'est le don érigé en système social. Ainsi compris, le don

est une générosité systémique, une réciprocité radicale qui se déroule dans le cadre de rapports sociaux librement vécus, un partage qui nous permettra de créer ensemble des aujourd'hui solidaires pour des lendemains heureux.

Dans cette société où tout s'échange sans but, il faut proclamer haut et fort qu'on peut donner sans recevoir rien d'autre que la garantie que notre destinataire donnera en retour. Or, pour bien recevoir, il faut d'abord avoir conscience de la valeur de ce que l'on nous a donné. Non pas de la valeur d'échange telle que conçue par le marché, mais la valeur d'usage, issue de l'utilité même que nous trouverons dans ce qui nous a été donné. Une valeur sociale, qui élimine la différence de valeur marchande entre l'objet reçu et l'objet donné pour laisser place à la valeur du geste, à sa force unificatrice. Lorsque la société, à travers l'État, donne des services publics à ses membres, ceux-ci et celles-ci doivent considérer la valeur sociale de ce qui leur a été donné et la donner en retour, à leur manière. Ainsi, plutôt que de se borner à dire, comme les capitalistes de toutes sortes, que la gratuité des services génère un gaspillage inconscient et que, par conséquent, il nous faut les payer à leur coût réel, mieux vaut conscientiser les gens à prendre soin des services qu'ils reçoivent pour qu'ils puissent les offrir à ceux et celles qui viendront par la suite.

SE DONNER LE POUVOIR DE CHANGER LES CHOSES

On comprend donc que l'idée de gratuité, considérée par les premières sociétés comme aussi essentielle qu'évidente, paraît révolutionnaire de nos jours. Elle ne l'a en effet peut-être jamais autant été, et c'est aussi pourquoi nous la revendiquons fièrement. Les implications concrètes du concept de gratuité sont aussi multiples qu'effectivement réalisables aujourd'hui. Cependant, ce n'est qu'en travaillant d'arrache-pied pour créer une conscience collective véritablement solidaire que nous y parviendrons. Cette conscience publique qui, comme nos services sociaux, a été mise à mal par la dégradation privée, portera la volonté du don, d'offrir gratuitement l'accessibilité à une qualité de vie digne de ce nom, avec la conscience des coûts et des menaces qui pèsent sur tout le processus. Mais ne soyons pas dupes : la gratuité totale des services publics n'est qu'une partie d'une profonde transformation de la société où les espaces démocratiques détermineront en totalité nos rapports économiques. Il s'agit là d'un horizon d'action vers lequel nous nous engageons jour après jour, en marche résolue pour se donner un présent à la couleur de nos avenir rêvés.

Il y a des choses qui ne s'achètent pas

Pris au piège par la conjoncture économique actuelle et « prisonnier » de ses promesses de baisses d'impôts, le gouvernement libéral soutient qu'il redoublera d'ardeur pour combler l'ensemble d'un déficit budgétaire de 11,5 milliards de dollars d'ici 2013-2014. Le retour à l'équilibre budgétaire est la pierre angulaire du projet de loi 40 adopté sous bâillon en septembre dernier à l'Assemblée nationale. Il s'agit là d'une opportunité politique en or pour faire tomber les « temples de la gauche québécoise », mettre fin à « une culture de la gratuité » et passer définitivement à une gestion des services publics axée sur le principe « utilisateur-payeur ».



CHLOÉ DOMINGUE-BOUCHARD, ÉTUDIANTE EN COMMUNICATION, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

Déjà dans la mire de la classe politique québécoise depuis les années Bouchard, le principe « utilisateur-payeur » est prôné par les ministres des Finances bien avant l'arrivée de la crise actuelle. Ce principe place les citoyens et citoyennes ayant recours aux services publics en consommateurs et consommatrices faisant un choix conscient et délibéré de consommer ce service, comme un produit dont l'État est le fournisseur. Un « projet de loi sur le financement des services publics » écrit par les libéraux à la mi-septembre semble vouloir mettre en œuvre ce mode de tarification. Le projet de loi d'une cinquantaine d'articles indique que l'ensemble des tarifs appliqués par le gouvernement devra être ajusté pour tenir compte de la valeur réelle des services. Ils devront aussi être désormais indexés annuellement, et les organismes publics devront établir une cible d'autofinancement. Le principe utilisateur-payeur : pour en finir avec la « culture de la gratuité » et se « responsabiliser »? L'essentiel de ce projet de loi est un écho au rapport de mars 2008 du groupe de travail sur la tarification des services publics *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, présidé par l'économiste Claude Montmarquette. Selon les auteur-e-s du rapport, au-delà des possibilités de financement, le principe « utilisateur-payeur » possède la vertu d'influencer les mentalités. En effet, il permet de lutter contre un « mauvais pli » de la culture québécoise : la culture de la gratuité. Les citoyens et [citoyennes] ne sont pas informés du coût réel du service public qu'ils [et elles] utilisent. [...] Les citoyens [et citoyennes] qui ne paient pas d'impôts ne contribuent pas au service qu'ils [et elles] utilisent et oublient que ce service a un prix, et que quelqu'un [une] en acquitte le montant à leur place. La culture de la gratuité débouche sur le gaspillage et l'irresponsabilité, et conduit ainsi à une utilisation des biens et services publics dommageable pour l'ensemble de la collectivité. »¹

Ce mode de gestion de nos services publics permettrait donc à la population de se responsabiliser face à sa consommation et de faire sa part pour la collectivité. Payer des impôts à la mesure de ses moyens n'est-il pas une façon suffisamment équitable de faire sa part? La part de qui manque-t-il réellement dans l'assiette fiscale? La population du Québec serait soi-disant égoïste de tenir mordicus à ses programmes sociaux. Selon la Banque TD, les Québécois devront faire des sacrifices. Mais quels Québécois et quelles Québécoises exactement? Il semblerait que le gouvernement libéral ait exclu d'emblée d'instaurer un impôt minimum aux 150 000 compagnies québécoises (sur les 300 000) qui n'ont pas payé d'impôt sur des profits de plusieurs milliards, selon Léo Paul Lauzon, titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM. Il n'est pas étonnant selon lui que le Conseil du patronat appuie le gouvernement dans l'instauration du principe « utilisateur-payeur » et soit en faveur d'une augmentation des taxes à la consommation et de la tarification des services publics, plutôt que pour une hausse des impôts sur le revenu. En effet, comme le souligne Lauzon, les compagnies ne paient pas de TPS et de TVQ et pour elles, l'électricité est déductible d'impôt, contrairement aux ménages. Soutenir que la « consommation » de services publics, tels le chauffage à l'électricité ou le recours au système de santé, constitue un choix délibéré et que hausser les impôts sur le revenu « décourage le travail » n'est pas la seule voie raisonnable comme le soutient l'éditorialiste de *La Presse* André Pratte. Il s'agit là d'une position idéologique claire à laquelle l'ASSÉ répond par plusieurs propositions fiscales pour les élites qui, loin d'être en manque d'inspiration, nous proposent leur vision d'un Québec où équilibre budgétaire rime avec déséquilibres fiscal et social.

¹ Groupe de travail sur la tarification des services publics présidé par Claude Montmarquette, *Rapport : Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, p. XVI, Québec, mars 2008.

Pollution en solde

PAR JULIEN LAMARCHE, MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR UNE DÉCROISSANCE CONVIVIALE

Depuis longtemps, on propose le principe de l'utilisateur-payeur afin d'alléger le fardeau fiscal des riches et de la classe moyenne, ou pour combattre le déficit budgétaire de l'État. Ce principe consiste à faire payer les services publics, auparavant gratuits, à chaque utilisation.

S'il est appliqué à des services publics n'étant pas essentiels et qui profitent surtout aux riches, le principe de l'utilisateur-payeur a le potentiel d'être une avancée sociale. Cependant, lorsque l'on considère que les services publics comme l'éducation, la santé, voire même l'accès à la nature reviennent de droit à tous et toutes, ces mesures prennent un tout autre sens : elles désolidarisent le tissu social et privent les plus pauvres de ce qui leur revient. En pratique, l'application de ce principe crée aussi le cadre idéal à la privatisation de secteurs étatiques importants.

Le principe pollueur-payeur, lui, semble venir d'un tout autre horizon. En affectant un coût à l'utilisation des ressources naturelles ou à la dégradation de l'environnement, on vise à arrimer au capitalisme des contraintes qui lui sont extérieures, de façon à le rendre respectueux des limites de la nature. Vu de cette façon, ce principe est à la fois essentiel et problématique.

Essentiel, parce qu'il est sans doute un incontournable pour freiner à court terme la dévastation de l'environnement. D'un impact puissant, il a l'avantage d'être fortement compatible avec la structure sociale actuelle et ne nécessite donc pas de changements profonds pour être mis en œuvre.

Problématique, parce que, s'il est appliqué littéralement, il implique de taxer ce qui est naturellement gratuit, comme l'air ou l'eau. Il prive ainsi les plus pauvres de l'essentiel. Problématique aussi parce qu'il reproduit sans les questionner les inégalités sociales en inégalités environnementales. Problématique, enfin, parce qu'il ne remet pas en question les rapports de pouvoir ayant mené à la situation actuelle, c'est-à-dire celle où les plus riches ont pu se désolidariser du bien commun afin de faire un profit de la dévastation de l'environnement. Sans une sévère remise en cause de ces principes, les mesures environnementales entreprises ne pourront qu'avoir un impact limité.

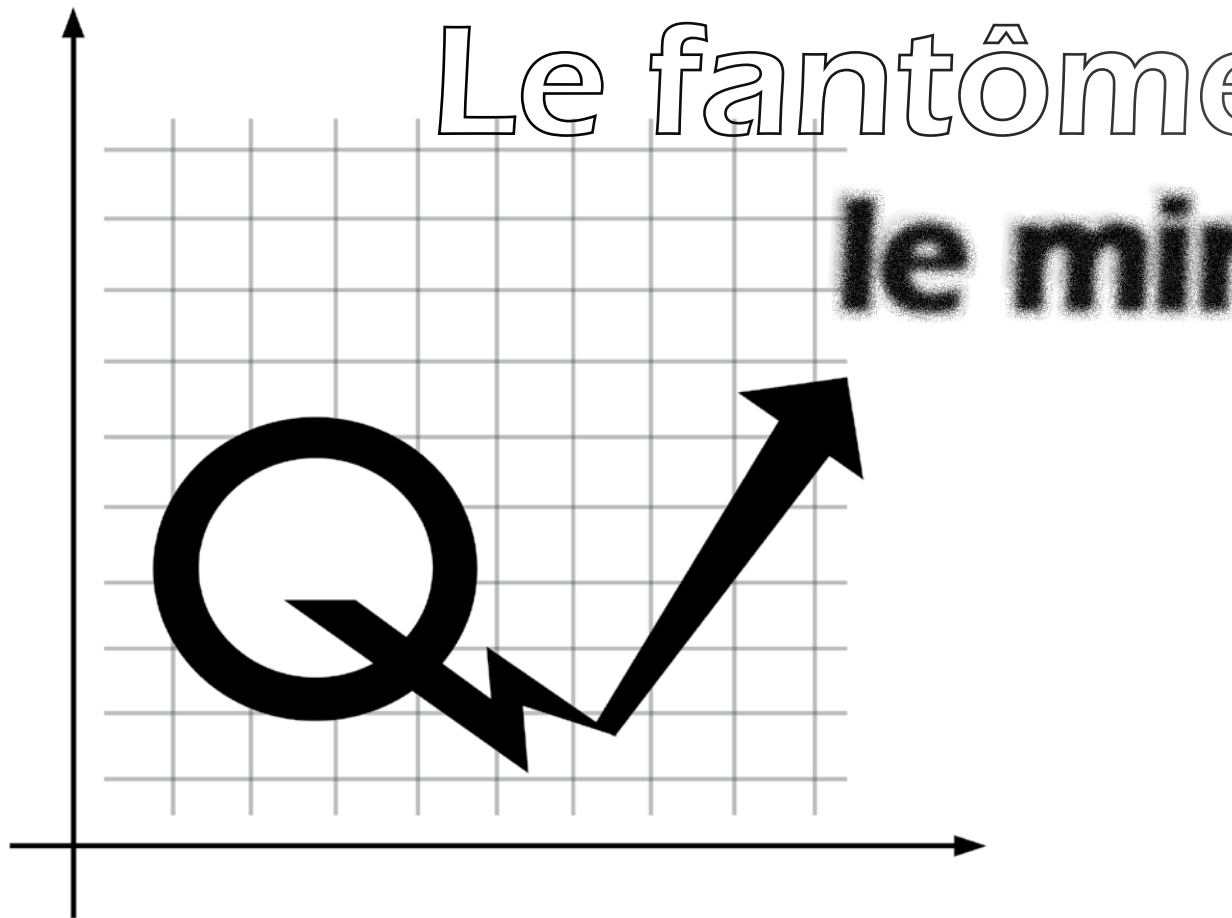
Dans une série de mesures visant la tarification des services publics, le gouvernement envisage l'instauration de péages sur les autoroutes de la province. Cette mesure pose plusieurs questions. On peut en effet se demander s'il s'agit réellement d'une application du principe pollueur-payeur, ou s'il ne s'agirait pas plutôt de l'ancien principe d'utilisateur-payeur repeint en vert.

Pour limiter la pollution causée par les transports, ne serait-il pas plus efficace d'augmenter tout simplement la taxe sur l'essence? Avec le péage, on fait payer sur certaines routes le pollueur dans son transport interurbain, tout en laissant « gratuite » la pollution produite sur d'autres routes ou lors d'un transport à l'intérieur des villes. Remarquons aussi que le même prix est chargé à l'ensemble des véhicules de même calibre, quelle que soit leur consommation d'essence.

En pratique, le péage ouvre la possibilité aux plus fortuné-e-s de se réserver certaines routes plus coûteuses, gagnant des voies qui deviennent rapides et dégagées. Or c'est le caractère collectif des routes qui avait servi à justifier les investissements étatiques et les expropriations nécessaires à leur construction. Ne vaudrait-il pas mieux réserver les autoroutes aux transports collectifs, voire les reconverter en voies ferrées?

Si quelques applications honnêtes du principe pollueur-payeur peuvent nous faire gagner du temps, toute solution globale et raisonnable aux problèmes environnementaux passe par une réappropriation des structures sociales par les humains, qui ont intérêt à la conservation de la nature. Elle passe par une remise en question de la pensée productiviste qui prétend reléguer tous les problèmes, humains comme environnementaux, à un développement technique infini soutenu par une croissance éternelle. Elle passe par la fin d'une dépendance de nos institutions envers la croissance économique.

Avec sa logique de privation, le principe pollueur-payeur enferme dans une vision réductrice de la crise. En sortir, c'est commencer à chercher quels problèmes sociaux peuvent être réglés grâce à cette nécessité écologique de ralentir.



~~ÈVE-LYNE COUTURIER, CHERCHEUSE À L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS)~~

Depuis plusieurs mois, une campagne politique a lieu pour nous convaincre du bien fondé de hausser les tarifs en général, et ceux de l'électricité en particulier. À l'assaut de l'opinion publique, politiciens, politiciennes, journalistes et économistes nous expliquent que la question porte bien plus sur le "quand" que sur le "pourquoi".

C'est ainsi que le compte de la dette, mis en place par LCN et l'Institut économique de Montréal (IEDM), dépasse déjà les 215G\$. À un rythme de 300 \$ par secondes, on peut voir, en direct, le fardeau pour les générations futures s'alourdir et nos services publics s'effriter. Ajoutons à cela une crise économique mondiale pour compléter le portrait. Le Québec se dirige vers une catastrophe économique.

Pourtant, plusieurs économistes se sont déjà prononcés pour dénoncer le ton alarmiste de ce discours. Par exemple, pour les déficits qui sont annoncés dans les prochaines années, il ne faut pas regarder simplement son montant même, mais aussi son poids relatif par rapport au PIB. On peut ainsi le mesurer à la force de l'économie. Bien que la situation se soit détériorée pendant la récession*, il suffit de comparer le Québec à ses voisins pour voir que nous sommes dans

une position enviable. Alors que le déficit représentera 3,5% du PIB au fédéral, 4,4% en Ontario et plus de 9% aux États-Unis, celui du Québec ne sera que de 1,3%.

La stratégie d'épouvante sur le montant de la dette occulte aussi le fait qu'il existe un grand nombre de méthodes, plus ou moins avantageuses, pour mesurer cette dernière. Comment expliquer que le gouvernement évalue sa dette à environ 137G\$ alors que l'IEDM l'affiche à plus de 215G\$? La raison est simple : l'IEDM a choisi la méthode qui surestime le plus les engagements du gouvernement. Leur calcul inclut la dette d'Hydro-Québec et des municipalités tout en excluant la valeur des actifs financiers nets du gouvernement. Si l'on inclut l'endettement d'Hydro-Québec au passif, il faudrait soustraire de notre dette la valeur de cette société d'État qui est un actif. Selon des calculs effectués par l'un des chercheurs associés de l'IEDM, la valeur d'Hydro-Québec se situe entre 53 et 148G\$. Si l'on ajoutait à cela une valeur estimée de 20 à 40G\$ pour Loto-Québec et la SAQ, on réduirait la dette de moitié. Pourquoi utiliser la méthode la moins avantageuse pour la calculer? Une dette imposante est sans doute à leur avantage. Elle nous donne l'impression

*Voir le lexique à la page 34



e de la dette,

rage des tarifs

de ne pas avoir les moyens de nos ambitions et appelle des mesures drastiques pour la réduire.

Qu'à cela ne tienne, il est impératif de trouver du nouvel argent afin d'éviter une catastrophe économique. L'avenue des tarifs est préconisée, en commençant par ceux d'électricité. Puisque les plus riches consomment plus d'électricité, ce seront eux qui débourseront le plus pour payer l'augmentation. De plus, les tarifs de l'électricité au Québec sont bien plus bas que la moyenne canadienne ou nord-américaine. Un réajustement serait donc juste. Devant un tel assaut, certains commentateurs ont parlé d'unanimité.

La réalité est toute autre. Des groupes de consommateurs et de consommatrices et des associations environnementales se lèvent contre de telles affirmations.

Le bloc patrimonial est la seule partie des tarifs d'électricité que le gouvernement contrôle. Il s'agit d'une quantité fixe de kilowattheures (kWh) destinée au marché du Québec et vendue à un prix préférentiel. Celui-ci a été fixé par décret en 2002 et demeure encore à ce jour supérieur au coût moyen de production. En effet, il y a déjà plusieurs décennies, le Québec a fait un choix de société en nationalisant la production d'électricité et en investissant dans la construction de barrages sur les rivières les plus puissantes de la province. Afin que cet avantage profite aux Québécois et Québécoises, le gouvernement a instauré le bloc patrimonial lorsqu'Hydro-Québec a changé de vocation, de richesse collective à agent compétitif sur le marché international.

Il en résulte des profits de plus de 2 G\$ pour 2008. La majorité du bénéfice net provient du marché québécois, celui dont on essaie de nous convaincre qu'il n'est pas assez rentable.

La hausse de 1¢ par kWh du bloc patrimonial permettrait d'augmenter ce profit de 1,5 G\$, répartis entre la consommation résidentielle, commerciale et industrielle. Pour les clients et clientes résidentiel-le-s, il s'agit d'une hausse globale de 15%. Loin d'être progressive comme tente de nous le faire croire le gouvernement, cette mesure affecte plus durement les ménages les plus pauvres. La part du budget consacrée à cette augmentation serait en effet de 2 à 3 fois

supérieures pour les familles les moins bien nanties et de la classe moyenne que pour les familles les plus riches.

L'efficacité énergétique ne serait pas non plus significativement améliorée par une telle mesure. Plusieurs études démontrent que la correspondance entre le coût de l'électricité et la réduction de la consommation est limitée. L'électricité comble plusieurs besoins essentiels qui ne sont pas compressibles. Malgré une hausse de facture, il faudra continuer de s'éclairer, de se chauffer, de faire la cuisine, etc. En fait, la consommation la plus facile à réduire est la consommation de luxe, celle des ménages plus aisés qui ont les moyens de la réduire. C'est cette utilisation de l'électricité qu'il faut viser, tout en s'assurant de ne pas pénaliser les ménages qui ont peu ou pas de contrôle sur leur facture.

Si le but recherché par le gouvernement est d'augmenter ses revenus de la manière la plus juste et équitable possible, la hausse des tarifs d'électricité est à proscrire. Des moyens plus simples et lucratifs sont à sa portée. Par exemple, il serait légitime de mettre les efforts nécessaires afin de s'assurer que le 52% d'entreprises qui ne payent actuellement aucun impôt soient mis à contribution. De véritables redevances sur les ressources naturelles, notamment sur les produits miniers, pourraient être exigées des compagnies qui les exploitent. La lutte à l'évasion fiscale, tant pour les contribuables que pour les entreprises, permettrait aussi de récupérer une somme importante.

Malheureusement, derrière ses prétentions d'équité sociale, le discours qui demande une hausse de tarifs travaille plutôt au discrédit des services publics. En mettant de l'avant un principe d'utilisateur-payeur, il désolidarise la société québécoise au profit de la recherche d'une rentabilisation maximale des services, sans égard à la capacité de payer des usagers et des usagères. Les efforts devraient plutôt être mis à travailler à l'augmentation de leur qualité et de leur accessibilité. Pour cela, il faut refuser la hausse des tarifs et leur logique : la catastrophe économique n'est pas à nos portes et il reste beaucoup à faire pour créer la société que nous voulons.



L'inégalité tarifaire

pourquoi les femmes sont elles d'avantage touchées par la tarification ?

MYRIAM VILLENEUVE, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

C'est sans grande surprise que, le 21 septembre dernier, le gouvernement Charest annonçait la hausse des tarifs sociaux suite au congrès du Parti libéral du Québec. Prétextant devoir couper suite à la crise économique, le gouvernement Charest nous revient avec cette vieille rengaine néolibérale : « le gouvernement n'a plus d'argent, nous devons couper, chaque citoyen doit faire sa part, etc. ». C'est sans grande originalité qu'il reprend donc ici une vieille recette ; couper et privatiser les services publics et hausser les tarifs.

Pourtant, cette méthode avait été utilisée en 1996, et cela avait mené à des graves conséquences. Rappelons-nous la course au « déficit zéro » du gouvernement Bouchard. Loin de tenir sa promesse, celle-ci n'a pas su réduire la dette de manière considérable, mais, pire encore, a coupé dans les services sociaux, dont la santé et l'éducation, causant des effets négatifs à long terme comme le manque de personnel soignant dans les hôpitaux et de personnel d'aide pédagogique dans les écoles de la province. Toutefois, cette fois-ci, Charest tente de se faire rassurant en disant qu'il regardera la capacité de payer des citoyens et citoyennes. Ouf, on est presque rassurés!

Cependant, qu'en est-il de la capacité de payer des citoyennes? Les femmes se retrouvant le plus souvent parmi les plus pauvres de la société, il est légitime de penser qu'elles seront les premières touchées par la future hausse des tarifs. En effet, encore en 2009 les femmes ne gagnaient en moyenne que 65% du salaire des hommes. Cela s'explique, entre autres, par le fait qu'elles occupent plus souvent des emplois précaires, à temps partiel et non-syndiqués. De plus, elles sont plus nombreuses, peu importe le niveau d'éducation,

à se retrouver sans emploi. Sur le plan familial, ce sont les femmes qui se retrouvent le plus souvent en situation de monoparentalité, avec les coûts que cela suppose.

En ce qui concerne les

frais d'électricité, une étude faite par Hydro-Québec sur les clients ayant des difficultés de paiement nous apprend que plus des deux tiers des bénéficiaires qui avaient des comptes en souffrance étaient des femmes. Ces femmes étaient souvent monoparentales, n'occupaient pas d'emploi et n'avaient pas de diplôme. Une hausse des tarifs les touchera directement, ne faisant qu'alourdir leur endettement qui s'élève déjà, en moyenne, à 8659\$.

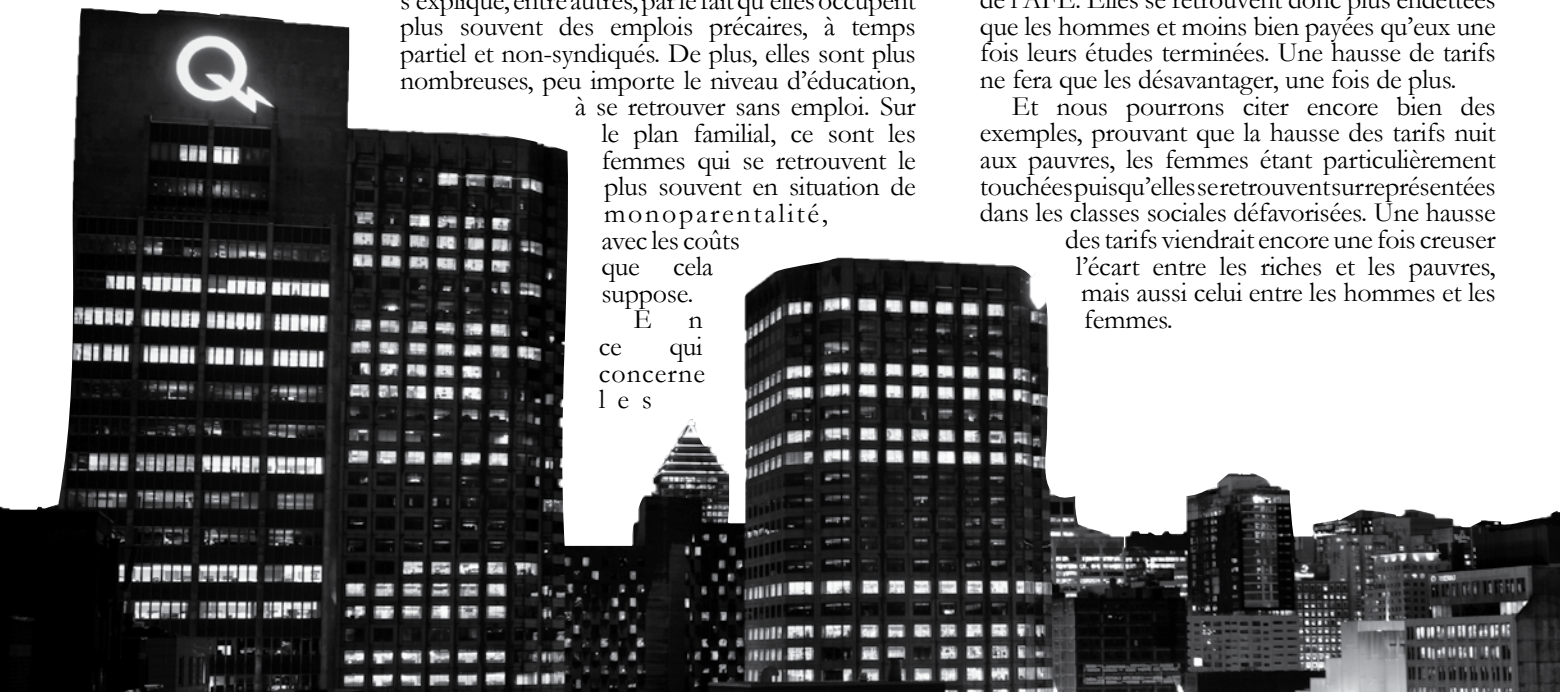
Nous savons également que ce sont les femmes qui bénéficient le plus du système de santé. Dans 80% des cas, les utilisateurs sont des utilisatrices en raison de la forte médicalisation des étapes de la vie des femmes (santé reproductive, grossesse, ménopause, etc.). Une hausse des tarifs en santé touchera directement les femmes : les plus pauvres de la société. De plus, une hausse de tarifs fera en sorte que plusieurs se tourneront vers les proches pour les aider financièrement, alors que 75% des aidants naturels sont des femmes. Ces femmes ne sont pas rémunérées pour leur travail d'aide et doivent souvent encourir une perte de salaire pour s'occuper de leurs proches.

Finalement, la situation n'est guère mieux en éducation. En moyenne, les étudiantes ont un revenu moindre que celui des étudiants. Ainsi, le revenu brut moyen de la population étudiante postsecondaire est de 9 730 \$ par année pour les hommes et de 8 762 \$ par année pour les femmes. Cette situation amène celles-ci à se tourner davantage vers des ressources comme l'AFE. En 2003-2004, les femmes ont été presque 20 % plus nombreuses que les hommes à nécessiter l'aide de l'AFÉ. Elles se retrouvent donc plus endettées que les hommes et moins bien payées qu'eux une fois leurs études terminées. Une hausse de tarifs ne fera que les désavantager, une fois de plus.

Et nous pourrions citer encore bien des exemples, prouvant que la hausse des tarifs nuit aux pauvres, les femmes étant particulièrement touchées puisqu'elles se retrouvent surreprésentées dans les classes sociales défavorisées. Une hausse des tarifs viendrait encore une fois creuser l'écart entre les riches et les pauvres, mais aussi celui entre les hommes et les femmes.

RESSOURCES UTILISÉES :

Consultations prébudgétaires : le gouvernement sert une vieille recette rétrograde et sexiste, mémoire FFQ, l'R des femmes, décembre 2009.
http://www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/materiel_dinfo/tracts_feuillets/PRivatISatiON%20-%204%20-%20Femmes%20et%20Privatisation.pdf
Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu, comité consultatif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
<http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500201#liste>
<http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article603&lang=fr>



Le droit à l'éducation en péril

Par-dessus bord le rapport Parent, à la cale l'accessibilité : l'éducation n'est évidemment pas épargnée par la vague de tarification qui déferle sur le Québec. Les étudiants et les étudiantes auront fort à faire pour garder la tête hors de l'eau. Les cégépiens et cégépiennes verront-ils pleuvoir les frais de scolarité sur leur facture? Les universitaires, quant à eux comptent les jours avant le déluge de 2012. Le médiocre système québécois d'Aide financière aux études ne pourra servir de bouée de sauvetage : seule une mobilisation générale permettra de sauver l'éducation du naufrage.





CÉGEPS: S.O.S. GRATUITÉ!

MATHILDE LÉTOURNEAU, ÉTUDIANTE EN SCIENCES HUMAINES

L'annonce de l'introduction de frais de scolarité au collégial faite à la suite du congrès du Parti libéral de septembre dernier a semé opposition et controverse, et le gouvernement tente maintenant de la faire oublier. Il tente aussi de nous faire oublier le choix de société fait il y a quarante ans, de nous faire oublier que le système d'éducation a été bâti pour être accessible. Il est impératif de comprendre que les menaces d'imposition de frais de scolarité au cégep, tout comme celles d'une hausse généralisée des tarifs, sont loin d'être des paroles en l'air. Le gouvernement Charest, comme ses prédécesseurs, choisit d'ignorer les recommandations du rapport de la Commission royale sur l'enseignement, dit rapport Parent, qui promettait une société juste et solidaire, riche et démocratique, de par l'instauration de la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement. Mais depuis ce temps, la société québécoise a changé, poussée par la vague néolibérale qui déferle à travers le monde depuis le tandem Reagan-Thatcher. Désormais, le savoir n'est plus considéré comme un facteur d'avancement de la société, mais comme une marchandise. On cherche donc à rentabiliser les institutions d'éducation. Déjà en 2003, la Fédération des cégeps recommandait l'instauration de droits sur l'enseignement, à la suite du Forum sur l'avenir de l'enseignement au collégial, qui brandissait le spectre de l'abolition des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), en se basant sur une baisse de fréquentation considérable – de 254 874 étudiants et étudiantes en 1993-1994¹ à 169 072 en 2009-2010². Pendant que les frais afférents explosent, que plusieurs programmes disparaissent, il y a de quoi s'inquiéter : il est primordial de se rappeler que les cégeps ont été prévus pour accroître l'accessibilité et l'intérêt envers les études postsecondaires, et non pour

créer une main-d'œuvre ultraqualifiée répondant aux besoins du marché.

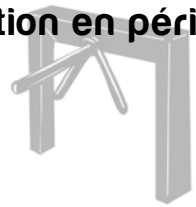
LA COLONNE DE CHIFFRES

Alors que la désuétude du réseau collégial devient manifeste, le sous-financement perdure, estimé à plus de 305 millions \$ par la Fédération des cégeps. Les subventions publiques sont charcutées, passant de 83,0% du budget de fonctionnement en 1996-97 à 74,1% en 2002-03. On peut facilement dresser un parallèle avec l'augmentation des frais afférents annoncée par une quarantaine de cégeps en 2003. Toutefois, il faut comprendre que l'augmentation des frais afférents ne suffit pas à combler le manque à gagner créé par le sous-financement, puisque les frais afférents sont des frais administratifs, qui ne couvrent pas l'enseignement. En réalité, c'est la logique d'utilisateur-payeur que l'on tente de nous faire avaler, en créant un manque à gagner artificiel et en orchestrant un jeu rhétorique faussé. Un examen rapide des fondements idéologiques de "l'économie du savoir" permettra de mieux comprendre l'origine de ces hausses de frais sans précédent.

DES ORIGINES ET DU FONDEMENT DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

La publication du Rapport Parent en 1964 a mené à l'adoption de la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces nouveaux établissements faisaient alors partie intégrante d'une réforme majeure de l'enseignement visant, entre autres, sa modernisation mais, par-dessus tout, sa démocratisation. Mal gérés dès le départ par les administrateurs locaux et les dirigeants provinciaux qui tentent de prioriser l'un ou





L'autre des secteurs d'enseignement, les cégeps voient une tension se créer en leur sein entre l'enseignement général et le professionnel. Puis, en 1993, avec la réforme Robillard, les cégeps prennent une tangente dangereuse. En effet, déjà à l'époque, la libéralisation de l'économie et la marchandisation des services publics bat son plein : l'éducation n'est pas en reste. Afin de préparer le terrain pour la déréglementation et la privatisation, l'État québécois procède à une série de mesures impliquant des réformes et des législations diverses changeant la nature de l'éducation, sa mission et, donc, son financement. Déjà, la réforme Robillard vise l'établissement d'une éducation utilitariste et clientéliste. Une définition de l'éducation que l'OCDE, dont le Canada est membre, expose candidement :

Dans la conception utilitaire [de l'enseignement], on traite l'élève comme un consommateur ou un client qui a des exigences et des besoins que les prestataires de services rivalisent à satisfaire. On peut donc dire qu'il s'agit de compétences ou de qualifications dont la possession est attestée par les certificats ou diplômes; elles sont diverses, mais convergent en général sur les débouchés du marché du travail. Le consommateur veut des compétences «vendables» et s'attend à les acquérir moyennant un minimum d'efforts, de coûts et de temps³.

C'est donc dire que l'enseignement public, qui était considéré comme un transfert de connaissances visant l'enrichissement de la société et le bien commun est, pratiquement depuis 1993 au Québec, considéré comme un service monnayable visant la bonification du « capital humain » individuel.

La thèse du capital humain élaborée par Gary Becker en 1964 et réactualisée à l'OCDE dans les années 2000 (notamment par Keeley, 2007) entrevoit l'éducation comme une dépense d'investissement essentielle au développement économique ; une plus-value y est recherchée. Les « ressources humaines qualifiées » sont conceptualisées comme un capital, en tant qu'investissement orienté vers le domaine du savoir⁴.

Voilà qui explique que les idéologues qui influencent l'État québécois considèrent l'éducation comme un choix individuel, un investissement rationnel et comptable devant être pleinement assumé par l'étudiant. À partir de là, on comprend que l'éducation n'est plus considérée comme un droit, mais comme un service à la clientèle devant être rentable, voire profitable. La porte de la pleine tarification et – vraisemblablement - de la privatisation est défoncée.

Déjà, partout au Québec, les cégeps s'en donnent à cœur joie dans l'augmentation des frais afférents. En 2003, une quarantaine d'administrations du réseau collégial ont procédé à un gonflement des frais afférents et n'ont jamais cessé depuis cette dangereuse réaction en chaîne. La dernière menace à ce jour est au Cégep du Vieux-Montréal, où les étudiants et étudiantes ont amorcé une escalade de moyens de pression avec une grève d'une journée afin de forcer l'administration à ne pas déposer la proposition en Conseil d'Administration. La résistance ne fait toutefois que commencer: il semblerait bien que les libéraux aient l'intention ferme de poursuivre leur entreprise de déréglementation et de marchandisation de l'enseignement collégial.

¹ Indicateurs de l'éducation 2002, Ministère de l'Éducation du Québec, 248p, p.12. Cité par LACOURSIÈRE, Benoît, VÉRONIQUE MARTINEAU et Jean-Luc RATEL, *Des mesures urgentes à prendre pour une vision solidaire de l'éducation et des services sociaux*, document de réflexion soumis au Congrès de l'ASSÉ par le Comité de recherche et de réflexion, janvier 2003.

² Fédération des cégeps
³ OCDE, *Redéfinir l'enseignement tertiaire*, Paris, 1998.

⁴ DESCHENEAU-GUAY, Amélie, *Démystifier la gouvernance universitaire dans une « économie du savoir » : les discours de légitimation de la restructuration managériale de l'Université*, rapport de recherche préparé avec le soutien de la FQPPU, département de sociologie de l'UQAM, septembre 2008.





2012

La fin du monde universitaire

JEAN-MARTIN VELLEUX, ÉTUDIANT EN SCIENCE

En raison de la logique économique ambiante et des politiques actuelles du gouvernement libéral, il est plus que probable que l'augmentation des frais universitaires de 50\$ par session se poursuive après 2011.

Après avoir augmenté les frais universitaires de 500\$ entre 2007 et 2012, le gouvernement du Québec penserait en continuer la hausse au même rythme jusqu'en 2016. C'est du moins ce que nous apprenions en juin dernier dans un article du journal *Le Devoir*¹. Selon cet article, le ministère de l'Éducation aurait indiqué au rectorat de l'UQAM de prévoir dans son budget 2011-2016 le maintien de la hausse actuelle des frais de scolarité de 100\$ par année. Si tel est le cas, à la fin de l'année scolaire 2015-2016, les frais auront augmenté de 1000\$ (60%) par rapport à 2007, passant de 1664\$ à 2664\$². La ministre a évidemment nié le contenu de l'article en question. Seulement, les orientations économiques du gouvernement en place portent à croire qu'une telle hausse est plus que probable.

L'automne dernier, le Conseil général du Parti libéral du Québec adoptait une résolution visant l'augmentation de l'ensemble des tarifs gouvernementaux. Les libéraux souhaitent de la sorte établir les tarifs « en fonction d'un pourcentage déterminé des coûts réels pour chaque service », afin de les réinvestir dans les services visés selon une logique d'utilisateur-payeur. Cette résolution est calquée, selon la phraséologie même du PLQ, sur le Rapport Montmarquette³. Ainsi, dans un contexte de marchandisation générale des services, il est peu probable que les frais de scolarité ne soient pas compris dans l'augmentation générale des tarifs⁴.

En effet, les conséquences du « défaut volontaire de ressources »⁵ sont évidentes : les établissements sous-financés sont poussés vers des modes de financement alternatifs. Le dégel de 2007 à 2011 n'aura rapporté que 71,25 millions de dollars par année aux universités alors que le sous-investissement se chiffre à plus de 375 millions de dollars annuellement⁶. La différence devra être satisfaite par des frais afférents ou par l'investissement privé.

Non seulement cette hausse correspond aux positions idéologiques et économiques des partis au pouvoir ainsi que des entreprises privées, mais le gouvernement a aussi tout intérêt à continuer celle-ci de la même manière, c'est-à-dire diluée dans le temps, de façon à diminuer le potentiel de contestation.

Une grenouille mise dans une eau tiède qui se chauffe jusqu'à ébullition, n'ayant pas ressenti la hausse de chaleur, finira par en mourir. À l'opposé, une grenouille jetée dans de l'eau bouillante sautera pour s'enfuir. De la même manière, une augmentation de 50\$ par session sur dix ans rend une hausse de 1000\$ moins perceptible. Prochainement, les tarifs d'Hydro-Québec seront eux aussi augmentés à un faible taux au départ, évitant ainsi le « choc tarifaire » potentiellement porteur de contestation⁷.

Nous laisserons-nous mourir paisiblement comme la grenouille?

En terme de finalité marchande et de faisabilité politique, la continuité de la hausse actuelle des frais de scolarité semble être tout à fait probable... bien qu'elle fasse partie d'un agenda caché. Par contre, la marchandisation dans laquelle elle s'inscrit est pleinement visible et semble être une tendance qui se maintient. Ce n'est malheureusement que par des articles de journaux révélant des documents fonctionnaires peu accessibles que ces plans de marchandisation sont mis à jour. *La Presse* dévoilait cet automne que le gouvernement prévoyait depuis septembre appliquer aux alentours du premier janvier 2010 la loi sur la hausse générale des tarifs. La réaction du gouvernement fut la même que celle suite à l'article du *Devoir* sur les frais de scolarité.

Soulignons que la marchandisation de l'éducation se manifeste de différentes manières, comme par exemple par le fait que l'on utilise de plus en plus le terme « clients » dans les établissements scolaires pour désigner les étudiants et étudiantes. De plus, certains modes de financement individuel des études tels que le remboursement proportionnel au revenu, une sorte d'impôt postuniversitaire, constituent une manière de marchandiser subtilement l'éducation, comme le démontre une étude de l'IRIS⁸.

Une éducation et des services publics gratuits et universels sont le gage d'une société juste et d'individus émancipés. Par contre, si les tendances économiques et politiques actuelles se maintiennent, seules les luttes sociales et la contestation organisée les pousseront dans ce sens.

¹ Clairandrée Cauchy, LE DEVOIR. 12 juin 2009 *Vers de nouvelles hausses des droits de scolarité*

² Selon une étude commandée par le gouvernement lui-même, près de 6000 étudiants et étudiantes devraient être exclu-e-s du réseau universitaire suite au premier cinq ans de hausse. En terme de population étudiante, ceci correspond à la fermeture de l'École Polytechnique de Montréal. Source: Acadégamique, hiver 2008

³ Cet économiste a été formé à l'Université de Chicago, d'où émanent les économistes les plus néolibéraux. Il est signataire du manifeste pour un Québec Lucide.

⁴ D'autres tarifs augmentent déjà depuis quelques années : hausse de 29 % des prix du transport en commun entre 2000 et 2006, hausse de 20 % des coûts de l'électricité depuis 2004. Pour plus d'information, voir la coalition opposée à la hausse des tarifs.

⁵ Créé par le gouvernement et encouragé par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale, le manque de financement justifie les hausses de tarifs.

⁶ Notons que le sous-financement collégial est de l'ordre de 305 millions de dollars.

⁷ Dans le même sens, la mairie de Sherbrooke disait en décembre dernier regretter de ne pas avoir informé préalablement la population du CEGEP de Sherbrooke avant d'augmenter sans crier gare leurs tarifs de stationnement, qu'elle combat actuellement.

⁸ *Financement des universités : Vers une américanisation du modèle québécois?* Octobre 2008 Rapport de recherche Philippe Hurteau et Eric Martin. Institut de recherche et d'information socio-économique



La gratuité scolaire, une idée toujours neuve

DAVID CLÉMENT, ÉTUDIANT EN SCIENCES SOCIALES

Au plan politique, l'année 2009 fut marquée par la crise financière et économique internationale, ainsi que par la dilapidation des fonds publics qui l'accompagna et l'accompagne encore, afin de préserver la rentabilité de certaines entreprises privées considérées comme névralgiques dans l'économie nord-américaine. Conséquemment à cette débandade historique du capitalisme, la classe politique québécoise a débuté depuis quelques mois une nouvelle offensive afin de continuer la « réingénierie de l'État » entamée par le gouvernement Charest en 2003. En effet, alors que, de 2005 à 2009, le gouvernement a procédé à plusieurs changements sectoriels et partiels en matière de services publics tout en se gardant d'entamer une confrontation directe avec la société civile, ce dernier semble maintenant en confiance dans le contexte de crise économique, laissant place à des projets de réformes majeures et globales pour l'État québécois, notamment en ce qui a trait aux services assurés par ce dernier et aux principes qui sous-tendent leurs prestations, telle l'accessibilité universelle.

Il y a donc fort à parier que 2010 sera l'année où cette débâcle de l'économie mondiale servira

de prétexte à la destruction des derniers vestiges de la Révolution tranquille, ceci ayant d'ailleurs déjà été annoncé par le gouvernement. Bien que cette crise ait été créée de toutes pièces par les politiques néolibérales et plus directement par l'idéologie capitaliste qui ronge notre société depuis trop longtemps, la crise économique continuera certainement de servir d'excuse à l'accélération des transformations néolibérales au Québec. Entre autres, ce discours sera nécessairement utilisé afin de justifier la proposition de « retour à l'équilibre budgétaire » du gouvernement, qui se caractérise principalement par une hausse généralisée des tarifs dans les services publics.

Face à ce constat délabrant, il importe que les idées de gauche se radicalisent et se présentent comme une réelle alternative aux transformations de l'État proposées par la droite. Bien que depuis la grève étudiante historique de 2005 la gratuité scolaire ait émergé à titre de solution concrète dans le débat qui entoure la question des frais de scolarité, celle-ci semble avoir perdu de la vigueur depuis deux ou trois ans. De ce fait et dans le contexte actuel, il est essentiel de ramener cette revendication





sur la place publique et d'en imposer les principes qui, faut-il le rappeler, sont intrinsèques aux fondements premiers du système d'éducation québécois, qui ont depuis été oubliés. En effet, la gratuité scolaire était jadis au cœur du projet de démocratisation de l'éducation suivant le rapport Parent, ce qui a mené à l'émergence d'un réel système d'éducation public, de qualité et accessible, à tout le moins à cette époque. Depuis 1989, plusieurs critiques ont été dirigées envers le concept de gratuité scolaire, et celui-ci a tout simplement été relégué aux oubliettes par

les gouvernements, qui allèguent, entre autres, que l'abolition des frais de scolarité nécessiterait des fonds supplémentaires, que l'État québécois n'aurait pas. Pourtant, le concept de gratuité scolaire est financièrement réalisable, et ceci a été démontré à plusieurs reprises, dont, entre autres, par une étude commandée par le gouvernement. En effet, selon les dernières estimations produites sur le sujet, assurer par des fonds publics qu'aucune barrière financière de la part de l'État n'entrave l'accessibilité aux études (frais de scolarité, frais afférents, frais différenciés, frais généraux, etc.) nécessiterait un investissement supplémentaire annuel d'environ 300 à 500 millions de dollars dans le système d'éducation québécois. Ces sommes serviraient à combler la disparition des revenus provenant de frais de scolarité ou autres frais exigés des étudiantes et étudiants. Bien que ceci puisse sembler considérable, c'est peu si l'on compare avec les fonds publics qui sont alloués annuellement à des entreprises rentables, ou encore face aux milliards de dollars en taxes et impôts dont le gouvernement se prive de la part des riches et des entreprises. L'instauration de la gratuité scolaire n'est donc pas un débat sur la « faisabilité » de ce concept, mais bien un débat idéologique concernant l'accès aux services publics.

La gratuité scolaire et les principes qu'elle sous-tend sont donc, en terme d'éducation, mais aussi en terme d'exemple pour l'ensemble des services publics, un des discours le mieux à même de stopper cette accélération des transformations néolibérales qui tentent d'être imposées à l'État québécois par les élites politiques et économiques. En effet, cette revendication est diamétralement opposée à la vision marchande de l'éducation et des services publics en général qui s'abat actuellement au Québec, et constitue donc une contre-attaque à privilégier dans le contexte actuel. Bien que l'instauration de la gratuité scolaire à tous les niveaux et pour tous et toutes ne soit pas pour demain, il importe, dans le contexte politique et social qui prévaut actuellement et qui semble hostile à toute revendication « sociale », de ne pas tomber dans le jeu du ce-que-l'on-peut-demander, mais bien d'exiger ce que l'on « doit » revendiquer en ces temps d'attaques sauvages contre les services publics. Ce faisant, ce ne sera pas le discours dominant qui sera maître du débat sur la hausse des tarifs qui s'annonce pour les prochains mois, car il devra composer avec une vision diamétralement opposée de la société, créant ainsi une polarisation nécessaire à tout débat politique de fond, dans ce cas-ci entre les personnes défendant le principe d'utilisateur/payeur face à ceux et celles revendiquant un accès universel et gratuit à l'éducation postsecondaire ainsi qu'à l'ensemble des services publics.

Étudier ou s'endetter : du pareil au même

JULIEN DE TILLY, ÉTUDIANT EN SCIENCES HUMAINES

Chaque année, au Québec, 135 000 étudiants et étudiantes – soit 40 % de la population étudiante fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire – se voient dans l'obligation de recourir au crédit pour poursuivre leurs études à temps plein. Structurel, l'endettement étudiant s'explique à travers les fondements mêmes du Programme de prêts et bourses, relevant de l'Aide financière aux études (AFE) – unité rattachée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). En effet, en vertu du troisième principe de l'AFE, l'aide financière accordée aux étudiants et étudiantes doit en premier lieu être versée sous forme de prêts. Résultat : l'endettement des étudiants québécois et des étudiantes québécoises a connu une hausse de 490 millions de dollars pour la seule année scolaire 2007-2008¹. D'un point de vue général, pour un ou une diplômé-e, la dette moyenne d'études s'élève à 7 200 \$ au collégial, à 12 800 \$ au 1er cycle universitaire et à 19 000 \$ aux cycles supérieurs², mais pour de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes, la réalité est encore pire : le plafond d'endettement de

55 000 \$ étant rarement atteint, une personne finissant sa maîtrise et ayant eu recours à l'AFE depuis son entrée au cégep sortira tout de même de l'université avec une dette avoisinant les 32 000 \$³. En considérant que, déjà en 1997, 15 % des anciens et anciennes diplômé-e-s éprouvaient des difficultés à rembourser leur dette d'études⁴, quel endettement étudiant retourne sur une pente ascendante depuis quelques années⁵ et que les transferts fédéraux en éducation sont incertains, peut-on réellement parler d'égalité des chances alors que les deux cinquièmes des étudiants et étudiantes se font imposer le fardeau de l'endettement ?

¹ AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Rapport statistique 2007-2008*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 6.

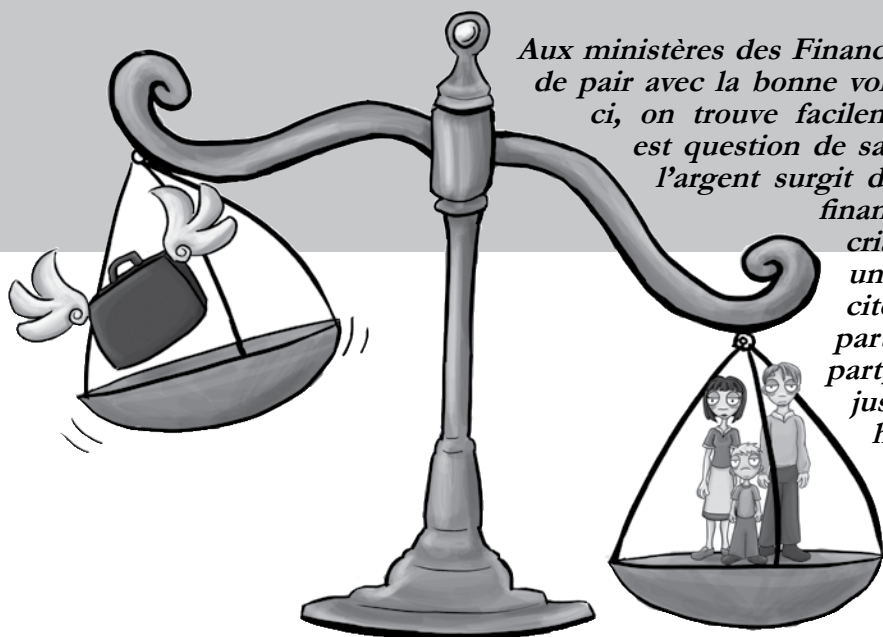
² *Ibid.*, p. 66.

³ *Ibid.*, p. 67.

⁴ COMITÉ D'EXPERTS SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE D'ÉTUDES, *De la remise de l'aide financière au remboursement : la vigilance et la souplesse sont de rigueur !*, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, p. 15.

⁵ ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE, *Mémoire sur l'Aide financière aux études*, Montréal, Association pour une solidarité syndicale étudiante, 2009, p. 60.

Finances publiques : justice sociale ou paradis fiscal ?



Aux ministères des Finances du Québec, l'argent semble aller de pair avec la bonne volonté : lorsqu'on a un peu de celle-ci, on trouve facilement un peu de celui-là. Lorsqu'il est question de sauver un ami banquier de la faillite, l'argent surgit de partout. Mais lorsqu'on parle de financer les services publics : c'est la crise, le déficit, la dette et on a plus un sou. Et on demande aux citoyens et citoyennes déjà précaires de « faire leur part ». Faisons-la, notre part. Notre part, ce sera de clamer haut et fort que, justement, tous doivent la faire à hauteur de leurs capacités. Même les plus riches. Même les entreprises.

Résolution de la crise financière déficit d'idées politiques

FANNY THEURILLAT-CLOUTIER, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

La crise financière a forcé le gouvernement du Québec, comme celui du Canada, à laisser tomber le déficit zéro pour les cinq prochaines années. Cette année, le déficit atteindra 56 milliards à Ottawa, 4,7 milliards à Québec¹. À première vue, il s'agit d'un changement majeur d'orientation par rapport au néolibéralisme ambiant. Mais est-ce réellement le cas ou n'est-ce qu'un intermède de quelques années avant le retour à la même logique ? Tout laisse croire, en fait, à une accentuation à venir des restrictions budgétaires, avec des répercussions négatives sur les programmes sociaux.

Cela fait maintenant près de 15 ans que le mantra du déficit zéro s'est imposé au Québec. Depuis 1996, la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, instaurée à l'initiative de Lucien Bouchard, interdit au gouvernement d'avoir un budget annuel déficitaire. Cela a été respecté jusqu'en 2008 et a même entraîné des surplus, qui ont été réinvestis dans le fameux Fond des Générations (dont le but, faut-il le

rappeler, est le remboursement de la dette publique à long terme à l'aide des économies réalisées lors des exercices financiers annuels). Pendant qu'il amassait des surplus, le déficit zéro a été l'occasion de coupures draconiennes dans les programmes sociaux. Ce n'est pas le lieu pour en faire un bilan exhaustif; contentons-nous d'en rappeler les grandes lignes : la logique du déficit zéro rentre dans l'ensemble des mesures issues de l'idéologie de la Nouvelle Gestion Publique, dont l'inspiration principale réside dans l'application des principes du privé au système public.

En 2009, renversement de situation ; soudain, le gouvernement vote une loi (le projet de loi 40) pour permettre un déficit, à condition que celui-ci aille en diminuant d'année en année. L'obligation de retour à l'équilibre en cinq ans, contenue dans la loi de 1996, est suspendue jusqu'à ce que le ministre des Finances détermine lui-même l'échéancier pour revenir au déficit zéro². C'est évidemment





pour faire face à la crise économique que ce projet voit le jour. Retour rapide sur le lien entre cette crise, qui a fait couler beaucoup d'encre, et le déficit du Québec.

Août 2007 vit un vent de panique s'emparer du monde de la finance : plus personne ne savait combien valaient les titres appelés les PCAA*, composés en partie par des hypothèques subprimées*. Or, de ces titres, tout le monde en avait. Cela fut l'élément déclencheur de la crise économique mondiale la plus importante depuis 1929. Ne sachant plus à qui faire confiance, les institutions bancaires cessèrent de se prêter mutuellement de l'argent. Cela entraîna une crise de liquidité, qui survint d'abord dans ces types de titres, puis se diffusa vers les autres marchés monétaires et ensuite vers les marchés des obligations privées. En bref, les banques et les Hedge Funds* ont été largement touchés, et de nombreuses institutions financières ont fait faillite³.

Pour éviter que d'autres ne leur emboîtent le pas, la réaction des États a été de : 1) racheter les titres dévalués aux banques ; 2) réinjecter des liquidités dans les marchés financiers ; 3) mettre en place des mesures pour relancer la croissance économique, comme investir dans les infrastructures. Il s'agissait ainsi d'éviter les pertes supplémentaires des économies personnelles et des fonds de pensions, les mises à pieds et autres répercussions bien concrètes de la finance dans l'économie dite "réelle".

Il n'est pas anodin que ce soit expressément pour répondre à la crise financière que le gouvernement se permette de remettre en question la législation antérieure concernant le déficit. Il est vrai que c'est une mesure qui s'impose lors de récessions*. Elle a d'ailleurs été présentée comme un dernier recours, après la baisse des taux d'intérêts par la Banque



du Canada jusqu'au seuil historique de 0,25%. Pour stimuler la croissance, le gouvernement du Québec a entre autres décidé d'investir dans les infrastructures, tandis que le Canada engageait des milliards uniquement pour sauver Chrysler et General Motors de la faillite. Sans remettre en question la création ou le maintien d'emplois qu'impliquent ces projets, il est légitime de se demander : pourquoi a-t-on décidé d'investir d'un côté « dans le béton » et de l'autre dans

deux entreprises qui n'ont pas su s'adapter à une demande générale pour des véhicules moins énergivores et moins polluants ? De plus, ces emplois créés le seront encore au détriment des programmes sociaux, quand viendra le temps de réduire les dépenses de l'État.

Pendant ce temps, rien n'a encore été fait du côté de la source de la crise financière. Aucune mesure n'a été mise en place concernant la régulation des banques et de la finance. Le manque d'éthique reproché aux Goldman Sachs* de ce monde et les appels à la bonne gouvernance sont des cris lancés dans le désert. Sans prétendre à la mauvaise foi de tous leurs tenants, on peut douter de leur efficacité. On parle de morale, de malhonnêteté, d'abus de confiance, mais aucun encadrement fort des spéculations boursières des fonds n'a été élaboré et mis en place. Et rien n'est allé modifier la logique qui fait partie de l'essence même de la spéculation capitaliste, évidemment. Les sauvetages des banques, qualifiés de mesures socialistes par nombre d'États-unis et États-unienues, relevaient davantage de la socialisation des pertes encourues par les banques et les fonds d'investissement. Car si, à certains endroits, on a procédé à la nationalisation des institutions bancaires pour contenir dans des cadres politiques leur tendance naturelle à l'ubris, dans la grande majorité des cas, les banques nationales ont racheté les portefeuilles de titres « toxiques » et réinjecté de l'argent dans les marchés en imposant des conditions minimalistes.

D'autre part, la crise n'est pas la seule responsable du retour au déficit. Elle a certes eu un impact sur les dépenses de l'État, mais il ne faut pas oublier que l'équilibre financier de celui-ci se joue sur les entrées et les sorties d'argent. Les revenus possibles de l'État sont relativement peu nombreux, à savoir les impôts, les taxes et les revenus des sociétés d'État, mais ils peuvent être répartis de façons fort différentes, selon les options politiques. Par exemple, faire le choix d'instaurer des frais de scolarité au cégep, mesure qui s'applique de façon égale peu importe le revenu des individus, se fait actuellement au détriment du choix d'augmenter les impôts de ceux qui ont les moyens de payer. Tout en étant de moins en moins imposés, les riches ont vu leurs revenus augmenter ces dernières années, pendant que les revenus du reste de la population diminuaient. Les baisses et les crédits d'impôts octroyés par les deux paliers de gouvernement durant les dernières années ne sont d'ailleurs pas étrangers au déficit. Ottawa a vu ses revenus baisser de 16 milliards, uniquement en raison du déclin des impôts des entreprises et des particuliers,

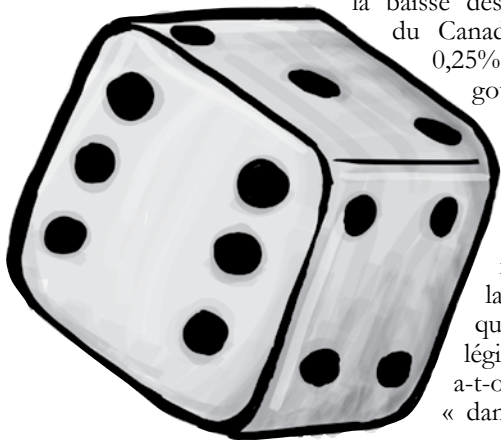
*Voir le lexique à la page 34

1 POUILLIOT, Gaétan, « Crise ou déficit, rien n'arrêtera le front commun », *Le Devoir*, 28 oct. 2009, <http://www.ledevoir.com/economie/emploi/273972/crise-ou-deficit-rien-n-arretera-le-front-commun>, (2 janvier 2010).

2 Radio Canada, « Projet de loi 40 : vite sur le bâillon », 18 sept. 2009, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2009/09/17/001-quebec-loi-40-baillon.shtml>, (2 janvier 2010).

3 Pour tout ce paragraphe, voir PINEAULT, Eric, « Ubri et crédit : économie politique de la crise de liquidité des marchés nord-américains », notes de conférences, Chaire MCD, UQAM, 10 octobre 2007, <http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?auteur301>, (2 janvier 2010).

4 LA PRESSE CANADIENNE, « Ottawa se dirige vers un déficit historique », *Le Devoir*, 19 déc. 2009, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/279784/ottawa-se-dirige-vers-un-deficit-historique>, (2 janvier 2010).





ainsi que de la taxe sur les produits et services⁴. Donc, outre la crise, le déficit enregistré par le Canada cette année est en grande partie dû aux baisses et aux crédits d'impôt qui ont bénéficié aux plus riches, encore une fois.

Par contre, ce n'est pas de ce côté que le retour à l'équilibre budgétaire (qui ne tardera pas trop) sera vraisemblablement recherché ; les temps de crise sont les moments idéaux pour imposer des mesures impopulaires sous couvert de nécessité. Bien que nous n'ayons pas encore vu l'ensemble des plans d'austérité prévus, nous savons déjà que les hausses de tarifs renforçant le principe utilisateur-payeur seront à la mode (cf. autre article dans cette revue). Les coupures et les hausses de tarifs sont généralement vues comme les seules mesures possibles. Ainsi, quel bilan provisoire de la crise faut-il dresser? Tout d'abord, le déficit zéro

n'est pas nécessaire à chaque année ; focaliser toutes les discussions politiques sur cet objectif occulte d'autres débats d'importance. Plutôt que de fuir les déficits, la question devrait être : pour quels projets fait-on des déficits ? Car les gouvernements ont montré cette fois-ci leur capacité à trouver des milliards pour résoudre une crise – et rapidement qui plus est. Cela ne peut que nous rappeler que s'il est toujours difficile de trouver des ressources pour des programmes sociaux ou environnementaux qui tiennent la route, c'est d'abord pour des raisons politiques. Finalement, malgré les discours optimistes des économistes, si l'on prend d'autres critères que le retour à la croissance économique, la crise n'est pas terminée et ses répercussions parmi les plus graves sont encore à venir puisque l'on a déjà recommencé à viser à tout prix le déficit zéro.

DETTE PUBLIQUE PAS DE PANIQUE



LOUIS GILL, ÉCONOMISTE, PROFESSEUR RETRAITÉ DE L'UQAM

Le 31 mars dernier, à la fin de l'exercice financier 2008-2009, la dette totale du gouvernement du Québec, désormais désignée comme sa « dette brute », était de 151 milliards de dollars, soit 50 % du Produit intérieur brut (PIB). Une dette exorbitante, soutiennent les « lucides », dont une nouvelle mouture vient de se manifester sous l'étiquette non crédible d'« experts indépendants », œuvrant au sein du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques mis sur pied en octobre par le ministre des Finances dans le cadre de ses consultations prébudgétaires¹.

On connaît la ritournelle : la dette du Québec est excessive; pour les deux tiers, elle serait constituée

d'une « mauvaise dette », contractée pour financer les « dépenses d'épicerie », c'est-à-dire les dépenses courantes, et pour le tiers seulement d'une « bonne dette », contractée pour financer l'acquisition d'immobilisations; elle serait la conséquence d'un abus de services publics par les Québécois et Québécoises qui vivraient au-dessus de leurs moyens.

LES COMPOSANTES DE LA « DETTE BRUTE »

La « dette brute » de 151 milliards est la somme de la « dette directe », ou dette contractée sur les marchés (125 milliards), et des engagements nets du gouvernement





(28 milliards) à payer plus tard les prestations de retraite et les avantages sociaux de ses employés, dont on soustrait les actifs accumulés dans le Fonds des générations (2 milliards). Seule la « dette directe » est une vraie dette, constituée de titres (obligations, bons du Trésor, etc.) qui devront être remboursés à l'échéance et sur lesquels des intérêts doivent être payés chaque année.

La deuxième composante de la dette brute est la simple inscription comptable d'une reconnaissance de dette. Le gouvernement impute néanmoins des frais d'intérêt fictifs sur cette composante, qu'il comptabilise dans ses dépenses courantes, ce qui pèse nécessairement sur l'équilibre budgétaire même si cette opération n'entraîne aucune sortie de fonds de ses coffres. Ainsi donc, lorsque le gouvernement dit que le service de la dette lui coûte 7 milliards par année, c'est en fait une somme bien moindre, de quelque 5 milliards, qui sort effectivement de ses coffres.

QUELQUES COMPARAISONS

L'équivalent aux États-Unis de la dette directe du Québec est « la dette fédérale brute détenue par le public ». De 8 500 milliards en 2009, elle représente 60 % du PIB. Il est prévu qu'elle atteindra 70 % du PIB en 2011 et qu'au mieux elle demeurera à ce niveau jusqu'en 2019. Par comparaison, la dette directe du Québec, de 125 milliards en 2009, représente 41 % du PIB et il est prévu qu'elle atteindra 45 % du PIB en 2011. Il faut ajouter à cela que la dette détenue par le public aux États-Unis n'est qu'une des deux composantes de la dette, la deuxième étant détenue par les comptes gouvernementaux dont le plus important est celui de la sécurité sociale. La dette totale du gouvernement des États-Unis atteint ainsi 89 % du PIB en 2009 et augmentera à 96 % en 2010 et 108 % en 2014.

Ce lourd endettement, qui est sans proportion avec celui du Québec, est loin d'être spécifique aux États-Unis. Tous les pays industrialisés sont dans la même situation, certains dans une situation considérablement pire, et bon nombre d'entre eux font face à la faillite. Il suffit de mentionner ceux qui ont plus d'une fois fait la manchette comme l'Irlande, l'Islande, la Grèce, l'Espagne, les pays est-européens de l'ancien empire soviétique, et même le richissime émirat de Dubaï. Que motive donc cet épouvantail d'une catastrophe imminente à laquelle le Québec serait acculé, si ce n'est une volonté bien connue de viser les services publics et de demander aux moins nantis de contribuer davantage sans toucher aux privilèges existants ?

D'autant plus que la situation budgétaire du Québec est beaucoup plus favorable que celle de la plupart des pays. Alors que le Fonds monétaire international prévoyait en octobre dernier, pour les principaux pays industrialisés, un déficit budgétaire moyen de 10 % du PIB en 2009 et en 2010, et de 6 % en 2014, le déficit prévu au Québec n'est

que de 1,6 % du PIB pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011. Le gouvernement vise néanmoins coûte que coûte le retour à l'équilibre budgétaire en 2014. Il invoque à cette fin la nécessité de réduire les dépenses et de trouver de nouvelles sources de revenus qui feraient notamment appel à la tarification, mais il annonce néanmoins son intention de continuer à sacrifier des fonds à la réduction de la dette en alimentant le Fonds des générations de 5 milliards de dollars d'ici 2014.

COMMENT TRANSFORMER LA « BONNE DETTE » EN « MAUVAISE DETTE »

Cette dette, selon sa prétention et celle des « lucides », serait constituée pour les deux tiers d'une « mauvaise dette » n'ayant pas de contrepartie dans des actifs. Qu'en est-il ?

Les statistiques révèlent d'abord que 42 % de l'augmentation de la dette de 1970 à 1998 découlent de la prise en compte des engagements du gouvernement à l'égard des régimes de retraite du secteur public. Par ailleurs, jusqu'à la réforme comptable de 1996, les dépenses d'immobilisation étaient entièrement comptabilisées comme des dépenses courantes, de sorte qu'une part majeure de la dette attribuée aux déficits cumulés de près de trois décennies devrait être comptabilisée, non pas comme une dette découlant des « dépenses d'épicerie », mais comme une dette découlant de l'acquisition d'immobilisations.

Si on soustrait de la dette brute le montant net (22 milliards) des actifs financiers détenus par le gouvernement (placements dans les sociétés d'État, comptes à recevoir, prêts et avances), on obtient la « dette nette » (129 milliards), qui devrait en principe être la somme de la dette découlant des immobilisations et de la dette découlant des déficits cumulés. Dans les faits toutefois, le gouvernement définit la « dette représentant les déficits cumulés » comme le montant obtenu en soustrayant de la dette nette le « solde non amorti des immobilisations », une donnée purement comptable, plutôt que le solde non remboursé de la dette contractée pour acquérir les immobilisations.

Il se trouve ainsi à faire passer chaque année dans la « mauvaise dette », par le biais de l'amortissement des immobilisations, une partie de la « bonne dette », celle qui a été contractée pour acquérir des immobilisations, ce qui permet aux « lucides » d'aujourd'hui comme à ceux d'hier de prétendre que les deux tiers de la dette accumulée à ce jour est de la « mauvaise dette ».

Si la dette attribuée aux déficits cumulés représentait réellement ces déficits, comment aurait-elle pu augmenter de 4,8 milliards de 1999 à 2006, alors que le déficit budgétaire réel cumulé n'a été que de 1,2 milliard au cours de la même période, selon les documents officiels ? Il est temps de mettre un terme à cette présentation tronquée de la réalité.

¹ Ce comité chargé de conseiller le ministre est présidé par le ministre lui-même. Il est composé des économistes Robert Gagné, Pierre Fortin et Claude Montmarquette et du fiscaliste Luc Godbout. Ces « experts indépendants » viennent de recevoir 17 millions de dollars en subventions du gouvernement du Québec pour financer leurs centres de recherche.



ENFER DES IMPÔTS ET PARADIS FISCAUX

ENTREVUE AVEC GAËTAN BRETON



MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

«L'État manque d'argent», nous disent les libéraux pour justifier les hausses de tarifs qu'ils prévoient instaurer sous peu. Évidemment, d'un point de vue comptable, l'équation semble claire: il est impératif que la colonne dépenses et la colonne revenus s'équivalent à la fin de l'année pour que les médias puissent présenter un beau zéro, signe que le déficit a été vaincu. Pour ce faire, en situation de crise économique, il semblerait qu'une solution digne de ce nom passe inévitablement par la réduction

des dépenses ou l'augmentation des revenus. Le sous-financement des services étant ce qu'il est, la première option semble bien hasardeuse, ce qui «oblige» les libéraux à augmenter les tarifs des services publics. «Mais notre société n'est-elle pas suffisamment riche pour assurer à tous et toutes le droit à la santé et au savoir ? », demandent les sceptiques. Oui, elle l'est. Pour peu que le système d'impôts soit appliqué de façon à accomplir ce pour quoi il a été créé: une répartition équitable de la richesse entre tous les membres

d'une société. Or, la tarification est d'autant plus inutile que les problèmes qu'elle entend solutionner le seraient effectivement, en grande partie, non pas si l'on réformait le système d'imposition, mais bien si on l'appliquait tel qu'il est conçu en ce moment. Pour éclaircir le fléau de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux, l'Ultimatum a rencontré Gaëtan Breton, professeur titulaire au département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

ULTIMATUM : DE QUELLE FAÇON DÉFINIRIEZ-VOUS CE QU'EST L'ÉVASION FISCALE ?

Gaëtan Breton : L'évasion fiscale, c'est quand on trouve des moyens de ne pas payer l'impôt qu'on devrait payer. Dans les pays de l'OCDE, les spécialistes évaluent l'évasion fiscale à 15% du budget des États. Ce qui, au Québec, nous place quelque part autour de 9 milliards par année. D'ailleurs, Pierre Fortin¹, dans un débat, avait déjà déclaré qu'au Québec, dans 10 ans, il va y avoir un manque à gagner de 7 milliards et dans ce temps-là, ça correspondait à l'évaluation qu'on pouvait faire de l'évasion fiscale. Ça tombait juste bien! Les endroits pour faire de l'évasion fiscale, les paradis fiscaux, [car] c'est normal que l'enfer fiscal soit compensé par des paradis fiscaux, augmentent en nombre et en

importance. La moitié des paradis fiscaux dans le monde sont sous le contrôle de l'Angleterre. Ce n'est pas juste des républiques de banane qui décident de profiter de ce qu'on leur a volé dans le système. C'est des pays de plus en plus importants qui s'organisent des paradis fiscaux. Les États-Unis s'organisent des paradis fiscaux par États : le Delaware est devenu un paradis fiscal, etc. Donc, c'est en pleine expansion et la quantité d'argent qui est mise là est aussi en pleine expansion. Nos plus grandes banques canadiennes ont toutes des filiales dans les paradis fiscaux et la quantité d'argent que les Canadiens possèdent dans les paradis fiscaux augmente de façon exponentielle depuis 15 ans. Pour avoir une compagnie dans un paradis fiscal, ça coûte rien. On parle de 2000\$ ou moins pour ouvrir une compagnie et à peu



¹ Professeur au département de sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal.



près autant pour la faire fonctionner durant une année. On peut aller sur internet, il y a toute une série de sites et on peut décider d'organiser sa propre compagnie offshore [...], mais il faut que vous ayez de l'argent à cacher.

ULTIMATUM : *DONC, CE NE SERAIT PAS ACCESSIBLE À N'IMPORTE QUI ?*

G.B. : Personne n'a intérêt à cacher de l'argent sur lequel il a déjà payé de l'impôt. C'est quand vous commencez à avoir des revenus qui ne sont pas déclarés ou qui arrivent par toutes sortes de côtés et que vous aimez mieux qui ne rentrent pas dans le pays et qu'on ne puisse pas les connecter avec vous. Là vous les mettez dans des paradis fiscaux, là ça vaut la peine. Parce que normalement, vous êtes censé déclarer, au Canada, puisque vous êtes résident canadien, vous êtes censé déclarer l'ensemble de vos revenus, quelle que soit la provenance. Vous êtes même tenus de déclarer vos revenus illégaux [...]. Ceci dit, les paradis fiscaux sont organisés et encouragés par les États.

ULTIMATUM : *QUELS SONT LES MÉCANISMES DONT SE SERVENT LES ÉTATS POUR MAINTENIR LES PARADIS FISCAUX ?*

G.B. : Ça fait l'affaire des dirigeants [des dirigeantes] des gros États. Si ça ne faisait pas l'affaire des gens des États-Unis ou de l'Angleterre, ça disparaîtrait tout de suite. On ne laisserait pas des petits pays détourner [de telles sommes]. Mais ça a toujours existé, à commencer par la Suisse. Des endroits où est caché l'argent illégal. Et qui fait ça? Beaucoup les politiciens [et les politiciennes] ! On parlera pas de Paul Martin, parce que le cas est célèbre, mais Paul Martin a utilisé à plein les paradis fiscaux pour cacher ses entreprises. L'exemple venait de haut. Quand le ministre des Finances, parce qu'avant d'être premier ministre il était ministre des Finances, je me souviens de l'avoir entendu déclarer à la télévision : il faudra que les Canadiens [et Canadiennes] se serrent la ceinture! Et lui ne payait pas ses impôts, il cachait ses entreprises dans les paradis fiscaux. Donc, c'est à cause que ces gens-là ont ces intérêts-là que tout ça continue, il [Paul Martin] a créé des lois spéciales, même des lois qui s'appliquaient rétroactivement, pour que ça soit facile pour lui de mettre son argent dans les paradis fiscaux.

ULTIMATUM : *DONC, LES PARADIS FISCAUX SONT MAINTENUS PAR UNE SORTE D'ACCORD TACITE ENTRE CEUX DONT LES REVENUS SONT SUFFISANTS POUR LES UTILISER ?*

G.B. : Ceux dont les revenus illicites sont suffisants pour en avoir besoin. Parce qu'il faut que ces revenus soient illicites ou, du moins,

rendus illicites par le fait que tu les caches à l'impôt. Souvent c'est tout mêlé: le blanchiment d'argent, cacher l'argent à l'impôt et avoir des revenus en dessous de la table. C'est bien pratique pour le blanchiment d'argent justement, car comme c'est tout mêlé, on ne peut pas avoir de contrôle là-dessus, c'est l'idée de base, c'est le secret bancaire. Le secret bancaire, ça cache bien des choses, ça fait disparaître les traces. Il y a un secret qui fait qu'on ne sait pas qui est propriétaire du compte et on ne peut pas retracer la provenance des entrées dans le compte. C'est valide dans les banques des paradis fiscaux, parce qu'ici, si vous arrivez avec un ordre de la cour, vous allez avoir tout le détail du livre de comptes. Mais dans un paradis fiscal, le pays a un système légal qui garantit ça et tout le monde va là à cause de ça. Ce qui permet à des pays comme le Liechtenstein d'avoir 30 000 habitants pour plus de 30 000 compagnies. [...] Ce qui veut dire que le niveau fiscal est extrêmement bas parce qu'on en a pas besoin dans ce pays. Il y a 30 000 personnes dont il faut s'occuper, avec un nombre d'entreprises qui transite là en laissant un peu d'argent en passant et c'est tout. Tout le monde vit très bien. Dans ces pays-là, on abuse des travailleurs [et travailleuses] du reste du monde, qui doivent payer des impôts pour compenser ce qui est caché là, sous le regard complaisant des dirigeants [et dirigeantes] du monde, qui en profitent eux-mêmes, comme Paul Martin, ou qui regardent leurs connaissances ou leurs amis en profiter.

ULTIMATUM : *QUELS SONT LES MOYENS UTILISÉS PAR LES ENTREPRISES ET LES CONTRIBUABLES NANTIS POUR ÉVITER DE PAYER DES IMPÔTS ?*

G.B. : Le problème, en gros, c'est à mon avis le système d'entreprise qu'on a, qui permet maintenant de faire des choses incroyables. Un restaurant sur le coin de la rue décide qu'il fait faillite ce matin, ne paye pas ses employé[-e]-s et décide qu'il rouvre la semaine prochaine, dans le même local, avec la même direction, le même employé et il n'a juste pas payé la moitié de ses dettes. C'est devenu tellement facile de faire ça. Un magasin de meuble, qui va livrer les meubles quand les gens auront fini de payer, il fait faillite et le directeur se retrouve dans le magasin de meuble en face et tous ceux [et toutes celles] qui ont payé perdent tout ce qu'ils ont avancé [sur l'achat des meubles]. C'est tous les jours qu'on voit ça, ça suffit. Ce système-là entretient tout ce qui n'est pas une personne physique, ce qui est une personne morale, leur donne des droits exorbitants et c'est ça qui permet de frauder tout le monde et d'éviter de payer sa part dans le système et d'éviter sa part d'impôts. C'est tout un système qui encourage ça, qui aide ça.



Parce qu'il existe d'autres solutions : POUR UNE REINGENIERIE DE LA FISCALITE !

KEENA CRÉGOIRE, ÉTUDIANT EN SCIENCES HUMAINES

L'État québécois pourvoit certains services à l'ensemble de la population : éducation, hydro-électricité, santé, voirie, etc. Ces différents services sont coûteux et, bien entendu, l'État a besoin d'argent pour les financer et en assurer, idéalement, la qualité et l'accessibilité. La proposition actuellement mise de l'avant par les penseurs néolibéraux est de mettre en pratique le principe d'utilisateur-payeur. Toutefois, cette pratique inefficace et inéquitable est loin d'être la seule avenue possible. La fiscalité progressive est, notamment, une excellente alternative à la tarification, voire la meilleure. Voyons de plus près.

Se fier à la capacité des gens à payer; voilà ce que l'on entend lorsque l'on parle de progressivité dans le domaine de la fiscalité. Comme nous le savons, l'impôt est un montant prélevé sur la paye d'un travailleur ou d'une travailleuse en fonction de son revenu. Dans une perspective progressive, plus le montant gagné au travail est grand, plus le pourcentage prélevé le sera. La part de chacun et chacune dans le financement des services publics est donc établie selon la capacité à payer de chaque individu, et non sur son utilisation de ceux-ci.

UNE QUESTION DE PALIERS

Jusqu'en 1990, le Québec s'en tirait plutôt bien avec pas moins de 16 paliers d'impositions (un palier représente une fourchette de revenu entre lesquelles les individus paient un certain pourcentage d'impôt). Toutefois, depuis 20 ans, un net recul a été observé à ce niveau, alors que seulement 3 paliers subsistent encore aujourd'hui. On pourrait résumer rapidement les résultats de ces changements : moins il y a de paliers, moins la fiscalité est équitable. Celle-ci devient imprécise, voire grossière : elle ne s'adapte pas du tout à la capacité des plus riches à payer davantage et fait en sorte que des gens n'ayant même pas les moyens de s'assurer une qualité de vie décente financent les services publics en payant des impôts. Ainsi, les plus riches de la société s'enrichissent davantage alors que les plus précaires voient un fardeau

de plus s'ajouter sur leurs épaules déjà frêles. La création d'un plus grand nombre de paliers d'imposition représente donc un premier pas vers une fiscalité plus équitable.

L'augmentation du pourcentage d'imposition pour les classes les plus riches de la société est également un élément important d'une éventuelle réforme progressiste de la fiscalité. Prenons l'exemple des gens gagnant plus de 100 000\$ par année. Ne représentant que 3,2% de la population, ceux-ci cumulent tout de même 17,7% de l'ensemble des revenus et ne payent que 3,6% de la totalité de l'argent amassé par les impôts. Ajoutons à cela que cette frange de la population a accès à davantage de déductions d'impôts : 21,4% des déductions d'impôt concernent en effet les gens gagnant 100 000\$ et plus, comparativement à 9,4% des déductions pour les gens gagnant entre 20 000\$ et 29 999\$ et qui fournissent, eux, 11,6% des revenus. Il

Les 3 paliers d'imposition en vigueur au Québec en 2009

Borne inférieure du palier d'imposition	Borne supérieure du palier d'imposition	Pourcentage d'imposition
0 \$	38 385\$	16%
38 386\$	76 770\$	20%
76 771\$	Aucune	24%

apparaît donc que les individus les plus fortunés de la société québécoise fournissent une part minimale de l'argent finançant nos différents services, alors qu'ils et elles possèdent une partie significative de la richesse économique québécoise.¹

ET LES ENTREPRISES ?

Finalement, l'augmentation de l'imposition des entreprises est également une solution à considérer. Alors qu'on s'en remet aux citoyens et citoyennes ordinaires pour financer la plus grande proportion du budget du gouvernement québécois (seulement 8,4 milliards proviennent des entreprises, sur un budget d'environ 45 milliards)², les entreprises profitent de crédits d'impôt faramineux, faisant



¹ Statistique fiscales des particuliers, Année d'imposition 2006; http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfp_2006.pdf
² Manifeste pour un Québec solidaire
³ *Ibid.*



en sorte que celles-ci ne participent pas, à toute fin pratique, au financement des services publics. Et cela, sans compter les milliards de dollars qui s'échappent chaque année dans les paradis fiscaux. En fait, contrairement au mythe véhiculé par la droite économique, le Québec est littéralement un paradis fiscal pour les grandes entreprises. «D'après le ministère des Finances, le taux d'imposition combiné des entreprises au Québec serait de 31%, pour 33,6% en Alberta, 36,1% en Ontario, 40,7% en Californie, 41,2% au Massachusetts et 45,6% à New York¹³ » souligne justement le Manifeste pour un Québec solidaire, produit en réaction à celui des «pseudo-lucides». Voilà qui permet d'ajouter un trait de plus à notre esquisse d'un système fiscal plus équitable : une fiscalité progressive, c'est aussi une participation accrue des entreprises dans l'économie québécoise et une diminution du fardeau fiscal pour les individus précaires.

Au regard de ce rapide portrait de la fiscalité au Québec, il apparaît évident qu'une réforme

de la fiscalité est souhaitable, voire nécessaire au maintien de services publics universels et gratuits. Imposer davantage les grandes entreprises, ainsi qu'augmenter le nombre de paliers fiscaux et la participation des mieux nanti-e-s semblent être les ingrédients d'une recette gagnante. La fiscalité progressive et équitable est d'ailleurs elle-même l'ingrédient d'une recette plus grande : la réalisation d'une société juste et solidaire. Et contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, l'actuelle situation économique précaire du Québec provient bien davantage des baisses d'impôt désastreuses du gouvernement Charest depuis le début de son premier mandat (près de 10 milliards de dollars) que du coût des services publics offerts à la population. Loin d'être une nécessité comptable, ces coupures volontaires sont un choix éminemment politique, voire stratégique : elles visent précisément à justifier les politiques de tarification et de privatisation auxquelles nous faisons actuellement face.

Économie et finance 101 : petit lexique

Goldman Sachs : Une des plus anciennes, prestigieuses et importantes banques d'investissement de la planète. Surnommée The Firm et spécialisée dans les domaines de la haute finance, elle a été accusée par certains de manipuler les bulles financières depuis la Grande Dépression de 1929. On l'a ainsi nommée, dans un article du Rolling Stones Magazine : The Great American Bubble Machine.

Hedge Funds : Fonds de placement originaux recherchant une rentabilité élevée et qui n'utilisent pas les moyens « traditionnels », c'est-à-dire la vente et l'achat d'actions ou d'obligations. Ils utilisent plutôt des moyens plus risqués : particulièrement les produits dérivés... ou des titres contenant des hypothèques subprimées ! Les Hedge Funds présentent l'intérêt d'offrir une diversification supplémentaire aux portefeuilles « classiques » car leurs résultats sont en théorie déconnectés des performances des marchés d'actions et d'obligations.

PCAA : Abréviation pour « Papier commercial adossé à des actifs ». Les PCAA sont des produits structurés à l'aide de la titrisation. L'opération consiste d'abord à acheter les actifs de différents prêteurs (hypothèques, prêts automobiles, créances sur cartes de crédit, etc.) pour les regrouper dans une fiducie. Pour financer l'achat de ce portefeuille d'actifs, on émet ensuite du papier commercial, soit des titres de dettes à court terme (30 à 90 jours).

Récession : Ralentissement du rythme de croissance de l'activité économique dans un pays ou un secteur économique. Habituellement annoncée

lorsque que le PIB correspondant diminue durant deux trimestres consécutifs.

Subprimées : L'expression subprimées est associée à des prêts immobiliers accordés au début des années 2000 à des ménages américains peu solvables (aux remboursements incertains), dont le montant était gagé sur l'augmentation de la valeur du bien immobilier. Tant que les prix de l'immobilier ont continué à progresser ces prêts ont permis de dégager des rendements élevés : ils ont donc été titrisés et incorporés dans de nombreux instruments financiers pour en dynamiser la rentabilité. Le retournement du marché de l'immobilier américain au début de l'année 2007, et les premières pertes liées à ces prêts hypothécaires titrisés ont déclenché la crise financière que nous connaissons.

Titrisation : Technique qui permet à un établissement financier de transformer n'importe quel type de créance (crédit bancaire, crédit à la consommation, crédit immobilier, etc.) en titres négociables sur des marchés financiers, comme la bourse. Le but principal de la titrisation est de permettre de transférer à un tiers (celui qui achète le titre) le risque de non-remboursement de la créance initiale.

Les définitions de ce lexique sont inspirées ou tirées des sources suivantes :

Banque du Canada, « Glossaire », novembre 2010, <http://www.bankofcanada.ca/fr/glossaire/glossaire.html#p>, (16 janvier 2010).

Vernimmen, Pierre, « Dictionnaire économique : glossaire », décembre 2010, <http://www.vernimmen.net/html/glossaire/index.html>, (16 janvier 2009).

La Presse affaires, « Qu'est-ce que le PCAA », 17 novembre 2007, <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/200901/06/01-683878-quest-ce-que-le-pcaa-.php>, (16 janvier 2009).

NON À LA HAUSSE DES TARIFS!



**NOUS NE PAYERONS
PAS POUR LEUR CRISE!**



***L'OFFRE PEUT VARIER SELON LA RÉSIGNATION
ET/OU LA COMBATIVITÉ DE LA POPULATION.**